

INFO NURSING

VOLUME 49 NUMÉRO 1 PRINTEMPS 2018

AGA 2018 DE L'AIINB



Bill Howatt, Ph. D.



Chantal Léonard

Venez entendre les conférenciers de cette année ... 29

- | | | | | | |
|----|---|----|--|----|--|
| 16 | ÉLECTIONS 2018 À L'AIINB :
LA RÉGION 3 VOTE!
(YORK-SUNBURY) | 20 | RÉSULTATS DE LA
VÉRIFICATION DU
PMC 2017 | 33 | IMPLIQUEZ-VOUS!
JOUÉZ UN RÔLE ACTIF
DANS VOTRE ASSOCIATION |
|----|---|----|--|----|--|



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉLECTION 2018 DE L'AIINB

La Région 3 vote!

Seuls les membres de l'AIINB qui résident dans la Région 3 (York-Sunbury) peuvent voter. Le scrutin commence le 16 avril et demeurera ouvert pendant deux semaines, jusqu'au 30 avril. Détails sur le scrutin et les candidats aux **pages 15 et 16**.



Teresa Harris



Diane Murray



Nathaniel Wickett



Couverture

Les infirmières et infirmiers sont invités à venir en grand nombre à l'AGA de l'AIINB, qui aura lieu le 10 mai au Centre des congrès de Fredericton. Nous avons un riche programme à vous offrir, dont la présidente de l'AIIC, Barb Shellian, et les conférenciers invités Bill Howatt, de Morneau Shepell, et Chantal Léonard, de la SPIIC. **Vous devez vous inscrire - l'inscription est gratuite. Détails à la page 29.**



12 AGA 2018 de l'AIINB : Prix à gagner pour les personnes qui s'inscrivent tôt!



16 Élection 2018 à l'AIINB : la Région 3 vote! (York-Sunbury)



20 Résultats de la vérification du PMC 2017



22 Résultats obtenus par les infirmières praticiennes au Nouveau-Brunswick 2002-2017



14 La fondation des infirmières et infirmiers du Canada annonce les récipiendaires des bourses du Nouveau-Brunswick

19 Webinaires et apprentissage en ligne de l'AIINB

26 L'AIINB participe à la Journée de lobbying sur la Colline parlementaire de l'AIIC

28 Prescription de méthadone par les infirmières praticiennes
Par Susanne Priest

31 Vote par procuration
Ce que vous devez savoir

33 Impliquez-vous!
Jouez un rôle actif dans votre association

39 Ateliers sur l'usure de compassion
Tournée provinciale

le pouls

5 Chronique de la présidente
5 Chronique de la directrice générale
7 Échos du Conseil

35 Demandez conseil
36 Décisions : étude du comportement professionnel
38 Calendrier des activités

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Une profession infirmière façonnée par les infirmières pour la santé de la population du Nouveau-Brunswick. Pour réaliser cette vision, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick réglemente les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes au Nouveau-Brunswick pour assurer la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique dans l'intérêt du public.

..... Conseil d'administration de l'AIINB



Karen Frenette
Présidente



Maureen Wallace
Présidente désignée



**Joanne
LeBlanc-Chiasson**
Administratrice, Région 1



Rosanne Thorne
Administratrice, Région 2



Amy McLeod
Administratrice, Région 3



Vicky Doiron
Administratrice, Région 4



Thérèse Thompson
Administratrice, Région 5



Anne Marie Lavigne
Administratrice, Région 6



**Lisa Keirstead
Johnson**
Administratrice, Région 7



Rebecca Butler
Administratrice
représentant le public



Joanne Sonier
Administratrice
représentant le public



**Pauline
Banville-Pérusse**
Administratrice
représentant le public

Publié deux fois par année par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4. Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques et opinions de l'Association.

Articles

Les articles présentés pour publication doivent être envoyés par voie électronique à jwhitehead@ainb.nb.ca environ deux mois avant la publication (avril et octobre) et ne pas dépasser 1 000 mots. Le nom, les titres de compétence, les coordonnées et une photo pour la page des collaborateurs doivent accompagner le texte proposé. Les logos, éléments visuels et photos d'une résolution suffisante pour l'impression sont les bienvenus. La rédactrice examine et approuve les articles, et elle ne s'engage pas à publier tous les textes proposés.

CONCEPTION ROYAMA DESIGN
TRADUCTION JOSÉ OUIMET

RÉDACTRICE JENNIFER WHITEHEAD
Tél. : 506-458-8731; Télécop. : 506-459-2838;
1-800-442-4417; courriel : jwhitehead@ainb.nb.ca

Postes Canada, convention de la Poste-publication
n° 40009407. Tirage 10 000. ISSN 1482-020X.
© L'Association des infirmières et infirmiers du N.-B., 2018

Bureau de direction

Laurie Janes
directrice générale
courriel : ljanes@ainb.nb.ca

Sarah O'Leary
adjointe de direction-secrétaire corporative
459-2858; Email: soleary@ainb.nb.ca

Services de la réglementation

Sophie Noël
conseillère juridique principale/registraire
459-2830; courriel: snoel@ainb.nb.ca

Lorraine Breau
infirmière-conseil
459-2857; courriel : lbreau@ainb.nb.ca

Dawn Torpe
infirmière-conseil
459-2853; courriel : dtorpe@ainb.nb.ca

Paulette Poirier
adjointe administrative : services de la réglementation
459-2866; courriel : ppoirier@ainb.nb.ca

Stacey Vail
adjointe administrative : immatriculation
459-2851; courriel : svail@ainb.nb.ca

Pratique

Kate Sheppard
conseillère principale, formation et pratique infirmières
459-2835; courriel : kshppard@ainb.nb.ca

Virgil Guitard
infirmier-conseil
783-8745; courriel : vguitard@ainb.nb.ca

Susanne Priest
infirmière-conseil
459-2854; courriel : spriest@ainb.nb.ca

Sylvette Guitard
infirmière-conseil
740-1734; courriel : sguitard@ainb.nb.ca

Julie Martin
adjointe administrative : pratique
459-2864; courriel : jmartin@ainb.nb.ca

Services corporatifs

Shelly Rickard
directrice des services corporatifs
459-2833; courriel : srickard@ainb.nb.ca

Marie-Claude Geddry-Rautio
adjointe aux services corporatifs
459-2861; courriel : mcgeddry@ainb.nb.ca

Communications

Jennifer Whitehead
chef, communications et relations gouvernementales
459-2852; courriel : jwhitehead@ainb.nb.ca

Stephanie Tobias
adjointe administrative : communications
459-2834; courriel : stobias@ainb.nb.ca



Le plan stratégique de l'AIINB commence à prendre forme

Comme je l'avais mentionné dans mon message de l'automne 2017, l'AIINB a dressé un plan stratégique triennal (2017-2020), dont une première année est déjà passée. Durant cette première année, l'accent a surtout été mis sur « l'engagement des membres » et la « gouvernance ». Ces deux piliers seront de nouveau la priorité durant la deuxième année. En septembre 2017, l'AIINB a tenu un forum pour les sections, dont le but était d'explorer des méthodes pour engager les membres à l'échelle locale et provinciale et appuyer nos sections. De toute évidence, le statu quo n'est plus une option. Plusieurs sections ne sont pas actives à l'heure actuelle. La capacité des sections de joindre leurs membres était très limitée. Les discussions énergiques qui ont eu lieu lors du forum avec les présidentes et les représentantes de section ont permis de faire ressortir plusieurs mesures pouvant être prises, notamment l'ajout d'une question sur le formulaire de renouvellement d'immatriculation pour demander à chaque infirmière la permission de fournir ses coordonnées à sa section locale pour faciliter la communication. De plus, l'AIINB établira un dialogue permanent avec les sections pour renforcer les relations avec les membres.

Un comité de gouvernance s'affaire à élaborer des attributions, une charte du Conseil et un plan de travail ainsi que d'autres documents à l'appui. Il y a beaucoup à faire, et des réunions mensuelles seront tenues pour faire avancer l'examen de la gouvernance. La transformation de l'AIINB est commencée.

La pénurie d'infirmières se fait sentir partout dans la

+ page 13

KAREN FRENETTE
présidente
presidente@aiinb.nb.ca



Nous travaillons pour vous à faire avancer les enjeux infirmiers

Le personnel de l'AIINB continue de travailler très fort sur les enjeux actuels qui touchent la pratique infirmière et la santé publique. En octobre 2017, l'AIINB a participé à une discussion avec l'AIIC et des responsables fédéraux portant sur une approche de réduction des méfaits liés à la consommation de cannabis à des fins non médicales. Nous sommes maintenant en 2018, et l'AIINB se prépare à présenter aux membres plus d'information sur la marijuana en milieu de travail dans une présentation qui aura lieu à l'assemblée générale annuelle. Tous les membres sont invités, mais vous devez vous inscrire à cette journée gratuite à www.aiinb.nb.ca, car le nombre de places est limité.

Tous les jours, les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick soignent des toxicomanes et leur famille. L'AIINB a donc demandé au ministre de la Santé, l'hon. Benoît Bourque, de permettre aux IP de prescrire de la méthadone, et elle tiendra une discussion avec les II concernant le rôle des infirmières dans l'administration de naloxone en cas de surdose d'opioïdes aussi bien dans des environnements de travail qu'ailleurs.

L'âge moyen des infirmières immatriculées au Nouveau-Brunswick est de 44 ans, et bon nombre ont plus de 50 ans. Ces chiffres sont semblables à ceux qu'on observe dans plusieurs autres professions de la santé au Nouveau-Brunswick, et nous sommes donc à la croisée des chemins et devons apporter les changements nécessaires pour répondre aux besoins en soins de santé des gens dans la collectivité. Pour le personnel infirmier immatriculé du

+ page 13

LAURIE JANES
directrice générale
ljanes@aiinb.nb.ca



20

.....

DAWN TORPE, II, M.Sc.inf.
Infirmière-conseil, AIINB



22

.....

SHARON HAMILTON, II, M.Sc.inf., IP
Chargée de cours principale, faculté des sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick



22

.....

TRACEY RICKARDS, II, Ph. D.
Chargée d'enseignement/chercheuse clinicienne intégrée, faculté des sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick



28

.....

SUSANNE PRIEST, II, M.Sc.inf.
Infirmière-conseil, AIINB



35

.....

VIRGIL GUITARD, II
Infirmier-conseil, AIINB



Avez-vous des idées de sujets ou d'articles que vous aimeriez voir dans *Info Nursing*? Connaissez-vous une personne qui devrait faire l'objet d'un profil ou y a-t-il des aspects des soins infirmiers que vous voudriez voir traiter plus en profondeur?

Veillez faire parvenir vos idées et vos suggestions à Jennifer Whitehead, chef des communications et services aux membres :

jwhitehead@aiinb.nb.ca
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI LES 26 ET 27 FÉVRIER 2018 AUX BUREAUX DE L'AIINB À FREDERICTON

Comité de gouvernance

Tandis que nous nous tournons vers les 100 prochaines années et reconnaissons la nécessité de renforcer la profession infirmière durant cette période de changement difficile, un comité de gouvernance formé de membres du Conseil a été mis sur pied pour établir la charte du Conseil et des attributions. Ce comité remplace le comité de direction en plus d'être chargé d'autres responsabilités.

Décisions du processus de l'étude du comportement professionnel

Un groupe de travail établi par le Conseil a eu la responsabilité de passer en revue les règles actuelles de l'AIINB concernant l'information qui est divulguée au sujet des décisions issues du processus de l'étude du comportement professionnel (processus ECP), et de voir comment l'AIINB se comparait aux organismes de réglementation de la profession infirmière du pays à cet égard. Afin d'accroître la transparence et d'adopter des pratiques exemplaires, le Conseil a approuvé des modifications aux règles de façon à permettre ce qui suit :

- La publication du numéro d'immatriculation doit être accom-

pagnée du nom du membre;

- Quand les règles prévoient que le résumé de la décision doit être publié dans *Info Nursing*, ce même résumé sera également publié sur le site Web de l'AIINB;
- les sommaires des décisions doivent rester sur le site Web pendant une période de cinq ans de façon à respecter les exigences imposées par la Loi sur les infirmières et infirmiers;
- les sommaires des décisions comporteront plus de détails sur la nature de l'inconduite.

Les modifications entrent en vigueur immédiatement. D'autres renseignements sont affichés sur le site Web de l'AIINB à www.aiinb.nb.ca.

Résolutions

Pour continuer à faire avancer le plan stratégique, le Conseil reconnaît qu'il est nécessaire de proposer des résolutions administratives à la prochaine assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 10 mai 2018 au Centre des congrès de Fredericton. Ces propositions de résolutions visent à échelonner et à

allonger le mandat des administratrices et à assurer une flexibilité suffisante pour appuyer les sections dans leurs efforts pour engager et soutenir les membres.

Une fois que le comité des résolutions les aura vérifiées, les résolutions approuvées seront distribuées à l'ensemble des membres au moyen d'un envoi direct par courriel, du cyber-bulletin d'avril et d'une publication sur le site Web de l'AIINB www.aiinb.nb.ca.

Infirmières à la retraite

Un groupe actif et de plus en plus nombreux d'infirmières à la retraite a été reconnu par le Conseil comme des ambassadrices permanentes de la profession infirmière. Ce réseau de retraitées est essentiel pour fournir une voix experte et du mentorat aux futures infirmières chefs de file. L'AIINB aimerait beaucoup garder le contact avec les membres à la retraite et vous demande de tenir l'AIINB informée de vos projets de retraite. Nous vous incitons à envisager de conserver des liens avec l'AIINB après votre retraite en vous assurant que nous avons une adresse de courriel à jour pour vous.

Sections

Reconnaissant la nécessité d'engager les membres et d'appuyer la pratique infirmière, l'AIINB verse aux sections actives des fonds, dont le montant dépend du nombre d'infirmières et infirmiers dans les régions respectives, conformément à la politique établie. Les membres sont incités à s'impliquer et à participer à leur section locale, et nous nous tournerons vers les infirmières pour leur demander conseil et profiter de leur savoir-faire pour nous guider vers l'avenir.

L'AIINB appuie actuellement les 7 sections qui sont actives sur 11 dans les régions suivantes :

Sections de l'AIINB 2018-2019

Bathurst <i>Rachel Boudreau St.-Eloy</i>	Péninsule acadienne <i>inactive</i>
Carleton-Victoria <i>Amy McLeod</i>	Restigouche <i>inactive</i>
Comté de Charlotte <i>inactive</i>	Saint John <i>Rosanne Thorne</i>
Edmundston <i>Vicky Doiron</i>	Sussex <i>Debbie Marks</i>
Miramichi <i>Susan Prince</i>	York-Sunbury <i>Heather McQuinn</i>
Moncton <i>inactive</i>	

Allez sur le site Web de l'AIINB à www.aiinb.nb.ca pour obtenir les coordonnées des présidentes. Les sections inactives peuvent également être réactivées par des membres actifs. Les infirmières que cela intéresse peuvent communiquer avec Jennifer Whitehead, chef, communications et relations gouvernementales, pour en savoir plus.



Infographie

Les infirmières étant soutenues par deux organismes infirmiers, l'AIINB s'est associée au SIINB pour mettre au point un

outil de communication sous forme d'infographie afin de mettre en relief les rôles de chaque organisme et d'illustrer le chevauchement des responsabilités.



Journée de sensibilisation à la santé mentale : Bell cause pour la cause

La recherche montre qu'une personne sur cinq au Canada est atteinte de maladie mentale à un moment donné dans sa vie, et une personne sur huit au Nouveau-Brunswick connaît la dépression au cours de sa vie. Les infirmières sont souvent le premier point de contact du public dans le système de santé et peuvent donner des conseils sur les services de soutien offerts aux personnes qui souffrent.

Le 31 janvier, l'AIINB a lancé dans les médias sociaux une campagne selon laquelle l'Association s'engageait à donner 10 \$, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, à des projets en santé mentale pour chaque membre qui aimerait et suivrait notre page.

Ayant dépassé l'objectif fixé, l'AIINB a versé un don de 1 000 \$ à l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick.

#VoiciLesSoinsInfirmiers Mettez en valeur la diversité de la profession infirmière Envoyez-nous des photos à partager sur les réseaux sociaux

Comme en 2017, le thème de la Semaine nationale des soins infirmiers pour 2018 est **#VoiciLesSoinsInfirmiers**.

Du 7 au 13 mai, aidez l'AIINB à mettre en valeur la diversité de la profession infirmière en prenant une photo d'un groupe de collègues ou d'infirmières et infirmiers au travail ou participant à une activité infirmière, et identifiez l'AIINB sur Facebook. N'oubliez pas de suivre le mot-clé **#VoiciLesSoinsInfirmiers** pour faire partie de la conversation.

L'infirmière ou l'infirmier qui affichera la photo qui reçoit le plus de « J'aime » gagnera une carte Visa prépayée de 200 \$! L'AIINB communiquera directement avec la personne gagnante, dont le nom sera publié sur Facebook. Tous les membres actifs de l'AIINB sont admissibles. Veuillez vous assurer que quiconque apparaît sur la photo sait que cette photo pourrait être utilisée dans de futures communications de l'AIINB.

Soyez prévoyant. Adhérer à la Protection supplémentaire.

En tant qu'infirmière ou infirmier, vous voulez ne jamais recevoir de plainte concernant les soins que vous avez prodigués. Lorsque ça arrive, vous pouvez vous tourner vers la SPIIC.

Membres de l'AIINB, vous pouvez ainsi adhérer à la **Protection supplémentaire** moyennant une cotisation de 85 \$ plus taxes. Cette protection comprend généralement une assistance dans les cas suivants:

- ✓ Procédures réglementaires concernant vos soins de santé infirmiers (plaintes)
- ✓ Auditions disciplinaires et auditions en lien avec l'aptitude ou les compétences professionnelles

Communiquez avec nous : **1-844-44-SPIIC** (1-844-447-7442)

Consultez le spiic.ca/plaintes

Suivez-nous : [f /SPIIC.CNPS](https://www.facebook.com/SPIIC.CNPS) [@SPIIC_CNPS](https://twitter.com/SPIIC_CNPS)



Société de protection
des infirmières et infirmiers
du Canada

Nouveaux membres du personnel de l'AINB

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'équipe de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AINB) a accueilli trois nouveaux membres; il s'agit de Kate Sheppard, de Sylvette Guitard et de Sarah O'Leary.



**Kate Sheppard,
II, M. Sc. inf.**

Kate Sheppard est entrée en fonction dans son rôle de conseillère principale,

formation et pratique infirmières, le 20 novembre 2017. Infirmière immatriculée pendant plus de 18 ans, Kate a travaillé dans plusieurs milieux; notamment, elle a été infirmière de soins généraux en pédiatrie, infirmière clinicienne à l'UNB Fredericton, infirmière gestionnaire à l'unité de soins cardiaques et à l'unité de médecine familiale de l'Hôpital régional D' Everett-Chalmers, et plus récemment, directrice administrative des soins intensifs et de la médecine familiale au Chalmers. Kate s'implique activement dans l'Association depuis un certain temps, ayant déjà été membre du comité de l'étude du comportement professionnel et membre active de la section de York-Sunbury. De plus, Kate est bilingue.

Dans son rôle, Kate supervise les responsabilités liées à la formation et à la pratique infirmières, dont : l'examen des normes infirmières, l'examen pour l'approbation des programmes de formation et le Programme de maintien de la compétence.



**Sylvette Guitard,
II, M. Sc. inf.**

Sylvette Guitard a accepté le poste d'experte-conseil en pratique infirmière et est entrée en fonction

à l'Association le 6 novembre 2017. Parfaitement bilingue, Sylvette travaille à distance à partir d'Edmundston dans le but de renforcer les réseaux infirmiers dans cette région de la province. Ayant occupé de nombreux postes en soins infirmiers cliniques, dont en chirurgie, en gériatrie et en soins palliatifs, Sylvette compte également 11 ans d'expérience comme infirmière enseignante à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. Au cours des années, elle a enseigné une variété de cours, en particulier en gériatrie et en soins palliatifs.

Sylvette est déterminée à appuyer le mandat de réglementation et les objectifs

du Conseil d'administration. Ses fonctions sont diverses et touchent aussi bien le travail de base de l'organisme que la réalisation de projets, et elle donnera des présentations à une variété de parties prenantes et de partenaires.



Sarah O'Leary

Sarah O'Leary, qui a accepté le poste d'adjointe de direction et de secrétaire du Conseil d'administration,

est entrée en fonction le 10 octobre 2017. Ayant des antécédents auprès d'associations professionnelles, notamment comme adjointe de direction à la chambre immobilière de Saint John pendant plus de sept ans, elle apporte à l'Association une expérience des activités des conseils d'administration, dont une connaissance approfondie de l'élaboration de politiques et de la gouvernance. Sarah est parfaitement bilingue et a étudié en administration des affaires. Grâce à ses connaissances et à son expérience, elle est en mesure d'apporter un soutien solide au bureau de direction et au Conseil d'administration de l'AINB.



LE 11 MAI 2018
23^e journée de recherche annuelle de la
faculté des sciences infirmières de l'UNB
Embracing the Spirit of Inquiry



Une occasion d'échanger et de se renseigner sur des projets de recherche qui intéressent les fournisseurs de soins de santé, les éducateurs, les décideurs ainsi que les utilisateurs des services de santé. Toutes les disciplines et tous les secteurs de la santé sont invités à soumettre des présentations.

Sujets de présentation possibles :

- Recherche originale achevée ou en cours
- Innovations touchant la formation ou la pratique
- Études en vue d'éventuels changements à apporter à la pratique ou aux politiques
- Questions qui justifient une enquête

Date limite pour la présentation des résumés : le vendredi 20 avril 2018
Prière d'envoyer les résumés par courriel à Francis Perry à fperry@unb.ca

Être membre de l'AIINB a ses avantages.

Obtenez des **tarifs d'assurance préférentiels** dès aujourd'hui.

Faire partie d'un groupe a
ses avantages. Profitez-en!

Vous pourriez
économiser 415 \$*
ou plus en nous confiant
à la fois vos assurances
habitation et auto.

Programme d'assurance habitation et auto
recommandé par



Après tout, vous l'avez bien mérité!

À TD Assurance, nous savons que vos efforts méritent une récompense. C'est pour cela que, en tant que membre de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex et à ses tarifs d'assurance préférentiels, à un service hautement personnalisé et à des rabais supplémentaires. Demandez une soumission et voyez combien vous pourriez économiser.

Avec nos heures d'ouverture étendues, c'est facile.
Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE)
Le samedi, de 9 h à 16 h (HE)

HABITATION | AUTO

Demandez sans tarder une soumission
au 1-866-269-1371
ou rendez-vous à tdassurance.com/nanb



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*À l'échelle nationale, 90 % de nos clients qui sont membres d'un groupe de professionnels ou de diplômés (polices émises par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE) ou d'un groupe employeur (polices émises par PRIMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE) avec qui nous avons une entente, et qui assuraient une habitation (assurances des locataires et des copropriétaires exclues) et une automobile le 31 juillet 2015 ont économisé 415 \$ par rapport aux primes que ces clients auraient payées au même assureur s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client.

⁴⁰Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018 DE L'AIINB



PRIX À GAGNER POUR LES PERSONNES QUI S'INSCRIVENT TÔT!

Inscrivez-vous avant le 15 avril pour courir la chance de gagner l'un de deux prix qui seront remis à deux membres choisis au hasard :

- une nuit à l'hôtel (9 mai à l'hôtel Delta Fredericton)
- un billet pour la réception de remise des prix de la présidente
- le remboursement des frais de kilométrage sur présentation de reçus
- les repas selon la politique de l'AIINB sur les dépenses

Les deux personnes choisies au hasard seront informées au plus tard le mercredi 18 avril 2018, et leur nom sera publié sur le site Web de l'AIINB et dans les médias sociaux. Si une personne gagnante n'est pas en mesure d'assister à l'AGA ou d'accepter le prix, un autre membre inscrit tôt sera choisi.

Allez à la page 29 pour en savoir plus sur l'AGA de cette année.

Une invitation est lancée à l'ensemble des membres!

Vous ne voudrez pas manquer l'assemblée générale annuelle de cette année le 10 mai au Centre des congrès de Fredericton, qui accueillera Barb Shellian, présidente de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, et les conférenciers Chantal Léonard, de la SPIIC, et Bill Howatt, de Morneau Shepell.

Avis de l'assemblée annuelle

Conformément à l'article XIII des règlements administratifs, avis est donné qu'une assemblée annuelle aura lieu le 10 mai 2018 à Palais des congrès de Fredericton, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le but de cette assemblée est d'expédier les affaires de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). Les membres actifs et non actifs de l'AIINB peuvent assister à l'assemblée annuelle. Seuls les membres actifs ont le droit de vote. Les personnes devront confirmer leur statut de membre pour être admises à l'assemblée. Les étudiantes et étudiants en sciences infirmières sont les bienvenus à titre d'observateurs.

Scrutin

Conformément à l'article XII, chaque membre actif peut voter soit en personne, soit par procuration sur les résolutions et les motions qui sont présentées à l'assemblée annuelle.

Laurie Janes

directrice générale, AIINB

Nous travaillons pour vous à faire avancer les enjeux infirmiers

suite de la page 5

Nouveau-Brunswick, cela signifie travailler davantage en collaboration avec les IAA et réfléchir sur les champs d'exercice et comment ceux-ci répondent le mieux aux besoins des clients et des patients. Tandis que les fournisseurs de soins dans les milieux de soins de longue durée, dont les préposés aux résidents, évoluent vers une formation normalisée et une réglementation, d'autres changements et plus de collaboration seront nécessaires. L'AIINB participe activement à plusieurs initiatives provinciales et avec d'autres groupes infirmiers afin de soutenir les infirmières dans la prestation de soins sécuritaires et compétents au public.

Les problèmes de compétence dans la pratique infirmière qui touchent l'administration des médicaments demeurent l'un des facteurs qui

contribuent le plus souvent à un examen de la pratique d'une infirmière. De nombreuses raisons expliquent cette situation, et l'AIINB s'est engagée avec les infirmières, les employeurs et d'autres organismes à explorer des moyens d'appuyer le personnel infirmier dans la prestation de services sécuritaires.

Comme 2018 est une année électorale, le Conseil d'administration et le personnel de l'AIINB s'affairent à préparer des messages clés pour les candidats aux élections. Les messages de 2018 portent sur l'accès du public aux services de santé, l'amélioration de la main-d'œuvre infirmière pour mieux répondre aux besoins du public en soins de santé, et l'accès du public aux soins de santé requis, dont les médicaments. L'AIINB continue de suivre les tendances et de prioriser les dossiers qui touchent directement la sécurité et la compétence de la pratique infirmière. Restez à l'affût, d'autres renseignements seront bientôt publiés.

Le plan stratégique de l'AIINB commence à prendre forme

suite de la page 5

province. Une autre priorité du plan stratégique de l'AIINB est de continuer à faire face à ce défi pressant des ressources humaines en santé et à surveiller la situation. Ce faisant, l'AIINB a discuté récemment avec les ministres de la Santé, de l'Éducation postsecondaire ainsi que du Travail, de l'Emploi et de la Croissance

démographique afin de proposer des pratiques exemplaires adoptées dans d'autres provinces aux prises avec ce même défi. Un comité directeur provincial, auquel siège l'AIINB, a été mis sur pied pour rassembler diverses parties prenantes en vue de trouver des solutions. L'AIINB continuera à collaborer avec le SIINB et l'AIAANB pour s'assurer que des mesures sont prises. Travailler ensemble est la clé pour élaborer des stratégies efficaces.

Heures d'ouverture et dates importantes

Heures d'ouverture du bureau de l'AIINB : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

LE BUREAU SERA FERMÉ		DATES IMPORTANTES	
Le 30 mars	Vendredi saint	Du 7 au 13 mai	Semaine nationale des soins infirmiers
Le 2 avril	Lundi de Pâques	Les 8 et 9 mai	Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB
Le 21 mai	Fête de la Reine	Le 10 mai	AGA de l'AIINB
Le 2 juillet	Fête du Canada		
Le 6 août	Fête du Nouveau-Brunswick		

La fondation des infirmières et infirmiers du Canada annonce les récipiendaires des bourses du Nouveau-Brunswick

Isabelle Wallace

Bourse de l'AIINB

J'ai grandi dans la Première Nation malécite du Madawaska au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre d'un travail de recherche lors de mes études au baccalauréat en psychologie, j'ai eu la chance d'observer le travail qu'accomplissaient les infirmières. J'ai vite adoré cette profession et j'ai réorienté mes études vers le baccalauréat en sciences infirmières. Je suis devenue infirmière immatriculée en 2016, et j'ai décidé de me lancer directement dans les études supérieures. Étant très sensible aux besoins en matière de santé des peuples autochtones du Canada, il est très important pour moi de faire porter ma recherche au niveau de la maîtrise sur cette population.



Depuis plusieurs années, je me suis impliquée au sein de ma communauté et auprès de diverses associations, telles que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB), l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIAC) et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). J'ai aussi eu le privilège de participer à la campagne de financement « Un million en un an pour les études et la recherche infirmières autochtones » de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada (FIIC). Enfin, je suis infirmière-conseillère subalterne à la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits du gouvernement du Canada.

Je crois en l'importance du rôle des infirmières autochtones au sein de ces communautés, surtout pour ce qui est de fournir des soins adaptés à la culture. J'espère que ma participation, mon parcours ainsi que mes connaissances acquises lors de ma formation sont un atout afin d'aider la population autochtone.

Je tiens à remercier la FIIC, l'AIIC et l'AIINB de m'avoir choisi comme récipiendaire de cette bourse. Je tiens également à profiter de l'occasion pour remercier la FIIC de

m'avoir permis de devenir la voix des infirmières étudiantes autochtones et de m'avoir appuyé pour que je devienne l'infirmière que je suis aujourd'hui. J'espère que mon histoire inspirera d'autres infirmières étudiantes autochtones à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières!

Anne Pelletier

Bourse du Centenaire AIINB-AIIC

Dès le début de mes études universitaires, je savais que la profession d'infirmière ne serait pas un choix ennuyant! Depuis maintenant six ans, cette profession me permet de vivre des expériences très variées et uniques. Ayant toujours eu le désir de travailler avec les gens, je suis maintenant comblée en tant qu'infirmière. Je suis une personne qui aime le changement et les nouveaux défis, alors je trouve très stimulantes les innombrables possibilités de cheminement professionnel qui s'offrent à moi. Après l'obtention de mon baccalauréat, j'ai décidé de poursuivre des études de cycle supérieur afin de multiplier mes possibilités d'avancement. Mon désir d'apprendre de nouvelles choses, de faire une différence auprès des gens et d'acquérir une expertise en recherche est une grande source de motivation.

Mon objectif est de décrocher un doctorat qui me permettra de me diriger vers une carrière universitaire afin de transmettre ma passion et mes connaissances aux futures infirmières. Mes expériences cliniques variées ainsi que mon travail actuel d'infirmière clinicienne spécialisée sont tout aussi enrichissants que mes études. Je suis fière d'avoir choisi la profession infirmière, qui offre une infinité de possibilités. Je tiens à remercier l'AIINB et la FIIC pour la bourse AIINB, qui m'aidera à réussir dans ma carrière!

Mary Lou Batty

Bourse de doctorat en sciences infirmières du Nouveau-Brunswick

J'ai maintenant la chance de faire les études de doctorat dont je rêvais depuis l'obtention de mon diplôme de premier cycle en 1988!



J'ai toujours aimé travailler auprès des

familles, enseigner et nouer des liens, ce qui m'a amenée à être infirmière soignante dans des unités post-partum et des unités de travail et d'accouchement à Lahr (Allemagne), à Halifax (Nouvelle-Écosse) ainsi qu'à Moncton et à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Je suis devenue consultante en lactation certifiée par le Comité international en 1997, j'ai obtenu ma maîtrise en sciences infirmières en 1999 et j'ai donné des cours prénataux, le tout ponctué de contrats d'enseignement à l'université. J'ai aussi travaillé comme infirmière soignante et gestionnaire à VON. Ces expériences m'ont sensibilisée à l'importance des soins infirmiers communautaires et de la prévention, en plus de me familiariser davantage avec le bien-être au travail, les voyages et la vaccination et la santé tout au long du cycle de vie.

L'idée de ma thèse de doctorat a germé quand j'étais infirmière scolaire à Fort Knox (Kentucky). Examinant le rôle des infirmières dans les initiatives de promotion de la santé mentale à l'école au Nouveau-Brunswick, ma thèse portera sur les approches de promotion de la santé basées sur les forces. Je crois que les infirmières peuvent jouer un rôle de premier plan dans la mise en place d'environnements d'apprentissage sains pour les enfants et le personnel scolaire.

Je suis infiniment reconnaissante à la FIIC de m'avoir accordé cette bourse qui me permettra de faire une recherche qui aidera les enfants en plus de contribuer à la profession infirmière.

Tina Emond

Bourse de doctorat du centenaire AIINB-TD Meloche Monnex

J'exerce la profession infirmière depuis maintenant 14 ans. J'ai souhaité devenir infirmière parce que je voulais travailler auprès des gens. Savoir que je peux améliorer la vie des patients a toujours été une grande source de motivation dans ma carrière.

Après avoir travaillé comme infirmière de soins généraux dans des milieux variés, j'ai commencé à transmettre ma passion envers ma profession en enseignant les



La Région 3 vote!

Allez à www.aiinb.nb.ca

Le vote ne prend que deux minutes, et il est strictement confidentiel!

Pour voter, c'est simple. Vous devez :

1. Être membre inscrit au registre de l'Association;
2. Accéder à *Mon profil* sur le site Web de l'AIINB pour obtenir votre NIP à huit chiffres (ce numéro est différent de votre numéro d'immatriculation de l'AIINB);
3. Suivre le lien pour voter en ligne.

La période de scrutin débute le lundi 16 avril à 9 h et se termine le lundi 30 avril à 17 h.

Tous les membres immatriculés dans la Région 3 (York-Sunbury) sont admissibles à voter pour leur administratrice ou administrateur régional à la prochaine élection de l'AIINB. Les postes dans les régions 1 (Moncton), 5 (Restigouche) et 7 (Miramichi) sont pourvus par acclamation. Le profil des personnes candidates se trouve à la page 16.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous devrez contacter le service des communications de l'AIINB en composant le 1-800-442-4417 et autoriser le personnel à vous donner votre NIP. Le service d'aide de l'AIINB est offert pendant les heures normales de bureau du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

VOICI LES CANDIDATES ET CANDIDATS

RÉGION 1

JOSEPH GALLANT

PAR ACCLAMATION

Formation

2009 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université de l'Île-du-Prince-Édouard



Formation additionnelle

2016 : Ateliers sur le cadre des capacités de leadership en santé LEADS, Réseau de santé Horizon

2015 : Certification en soins infirmiers en santé communautaire de l'AIIC

2013 : Modules du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers de l'AIIC*

2013 : Programme de leadership clinique en soins infirmiers, Réseau de santé Horizon

2012 : Programme de formation sur l'immunisation, Pratique avancée

Poste actuel

Chef clinique et agent de développement communautaire, Centre de santé et de mieux-être du comté d'Albert, Réseau de santé Horizon

Activités professionnelles

Depuis août 2017 : Association canadienne d'accès vasculaire, membre

Depuis 2016 : Comité des normes et politiques infirmières du Réseau de santé Horizon, membre

Depuis 2015 : Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada, membre

Depuis 2015 : Comité consultatif communautaire de l'évaluation des besoins en santé communautaire dans le comté d'Albert, membre

Depuis 2014 : Comité de documentation clinique régional du Réseau de santé Horizon, membre

Depuis 2014 : Comité de documentation clinique des soins de santé primaires du Réseau de santé Horizon, président

Depuis 2014 : Conseil d'administration de Connecting Albert County, président

Depuis 2014 : Conseil d'administration de Tele-Drive Albert County, administrateur

2014 – 2017 : Comité consultatif en santé communautaire du district scolaire anglophone-est, membre

Depuis 2013 : Comité des normes et politiques infirmières en soins de santé primaires du Réseau de santé Horizon, président

Depuis 2013 : Conseil d'administration de Westmorland-Albert Action, vice-président

Depuis 2013 : Représentant en milieu de travail de l'Association des infirmières et infirmiers du N.-B.

Depuis 2012 : Comité régional d'amélioration de la qualité de l'immunisation du Réseau de santé Horizon, membre

Depuis 2012 : Réseau des agents de développement communautaire du Réseau de santé Horizon, membre

2012 – 2015 : Comité consultatif communautaire du Centre de santé et de mieux-être du comté d'Albert (dissous), membre

2011 : Précepteur d'une étudiante infirmière et d'une diplômée internationale en sciences infirmières, Moncton Hospital

Mis en candidature par

Susan Bennett et Gloria Smith

Accepte de se porter candidat pour les raisons suivantes

« La pratique infirmière me passionne, tout comme faire avancer les rôles des II et des IP. Depuis huit ans, j'ai travaillé aussi bien en soins actifs qu'en soins communautaires, et j'ai vu de près une diversité de défis auxquels le personnel infirmier peut faire face dans les deux milieux : par exemple, des ressources humaines insuffisantes, la restructuration des modèles de soins et la complexité des soins. J'estime que mon expérience en élaboration de politiques et en soutien de la pratique infirmière au réseau Horizon ainsi que mon expérience à de nombreux conseils d'administration m'ont préparé pour représenter notre région et poursuivre les efforts visant à faire avancer la profession infirmière et à protéger le public. »

RÉGION 3

TERESA HARRIS
CANDIDATE**Formation**

2012 : Maîtrise en sciences infirmières, volet généraliste, Université Athabasca, Alberta

2006 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton

1984 : Diplôme en soins infirmiers, Saint John School of Nursing

Formation additionnelle

2015 : Programme de formation linguistique Rosetta Stone en français

2011 : Formation en gestion LEADS

2003 : Cours en soins infirmiers pédiatriques d'urgence (ENPCC)

2003 : Cours de base sur les soins infirmiers en traumatologie (TNCC)

Poste actuel

Infirmière gestionnaire, Hôpital du Haut de la Vallée

Activités professionnelles

Juin 2014 à l'automne 2016 : Comité des résolutions l'AIINB, présidente

Depuis 2008, Consortium du Nouveau-Brunswick sur la bioéthique, qui est ensuite devenu le comité de bioéthique du Réseau de santé Horizon

Réseau de médecine familiale, Réseau de santé Horizon

Réseau sur la santé et le vieillissement, Réseau de santé Horizon

Comité de recrutement infirmier régional, Réseau de santé Horizon

Prévention des chutes dans la région du Haut de la Vallée, présidente

Comité sur les chutes, Réseau de santé Horizon

Réseau des soins palliatifs, Réseau de santé Horizon

Comité local sur les soins palliatifs, Fredericton et Haut de la Vallée

Comité directeur sur la population âgée et membre de l'équipe d'agrément

Comité des patients hospitalisés de l'Hôpital du Haut de la Vallée, présidente

Mise en candidature par

Susan McCarron et Denise Brown

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

« J'adore la profession infirmière! J'adore aider les infirmières nouvellement diplômées à faire la transition pour devenir des infirmières de soins généraux compétentes à l'unité de soins médicaux, puis les voir s'épanouir dans tous les types de milieux, que ce soit en santé communautaire, dans un foyer de soins ou en milieu hospitalier. Je préconise et j'appuie l'apprentissage continu. Avoir des infirmières immatriculées professionnelles de qualité qui fournissent des soins de santé compétents est quelque chose de très enrichissant. Je valorise l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme de réglementation, et je veux faire plus pour l'Association. »

DIANE MURRAY
CANDIDATE**Formation**

2008 : Baccalauréat en sciences infirmières, UNB

1981 : Diplôme, Saint John School of Nursing

Poste actuel

Coordonnatrice régionale des normes, Réseau de santé Horizon, zone 3, Fredericton

Activités professionnelles

SIINB - vice-présidente de la section locale de l'Hôpital Chalmers et présidente de la section locale du PEM, Fredericton et Oromocto

Scrutatrice à l'assemblée annuelle de l'AIINB

Membre active de la section de York-

Sunbury de l'AIINB

Mise en candidature par

Paula Pickard et Darline Cogswell

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

« Ma longue carrière diversifiée m'a permis de comprendre l'étendue des défis, des responsabilités et des possibilités pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick. Je m'intéresse particulièrement à la défense des intérêts dans la communauté et je crois sincèrement que les infirmières du Nouveau-Brunswick doivent prendre la parole sur des questions qui portent non seulement sur les soins infirmiers, mais aussi sur les soins de santé et, en particulier, la prévention primaire et secondaire et les soins de santé primaires. »

NATHANIEL WICKETT
CANDIDAT**Formation**

2002 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick

Formation additionnelle

2016 : Maîtrise en études sur la santé, Université Athabasca

2016 : LEADS, Réseau de santé Horizon

2013 : Ceinture noire de la méthode Lean Six Sigma, gouvernement du Nouveau-Brunswick

Poste actuel

Facilitateur de l'amélioration des processus, hôpital Chalmers

Coordonnateur de l'accès aux lits en soins cliniques, hôpital Chalmers

Activités professionnelles

Depuis 2016 : Comité de discipline de l'AIINB

2011, 2013 : Infirmier au Camp Rotary

2011 : Prix, personnel médical, hôpital Chalmers

2005 - 2007 : Représentant clinique au Conseil infirmier

Mis en candidature par

Nicole Moore et Jennifer Little

Accepte de se porter candidat pour les raisons suivantes

« L'opinion publique continue de montrer que les infirmières et infirmiers représentent l'un des groupes de professionnels qui suscitent le plus la confiance du public. Je serais honoré de participer à un conseil qui s'efforce de maintenir et de faire avancer les normes d'une telle profession. Cette opportunité élargit mon appartenance professionnelle au-delà de la structure de la région régionale de la santé. Un tel poste me permettrait d'appliquer mes connaissances expérientielles et de poursuivre mon perfectionnement professionnel grâce à de nouvelles possibilités de développement de compétences en leadership tout en acquérant de nouvelles connaissances. »

RÉGION 5

LAURA GOULD

PAR ACCLAMATION



Formation

2011 : Maître en sciences infirmières, volet infirmière praticienne, UNB Fredericton

2006 : Baccalauréat en sciences infirmières

Formation additionnelle

Soins avancés en réanimation cardiovasculaire, soins infirmiers en traumatologie soins intensifs, soins intensifs de base, certification en administration des unités de soins infirmiers, éducatrice agréée en diabète, formatrice agréée pour l'utilisation des pompes à insuline, certificat en immunisation, certificat en soins des pieds, OMEGA, surveillante du cours sur le réglage de l'insuline.

Poste actuel

Infirmière praticienne à temps plein (pratique familiale), expertise en diabète, Centre de santé communautaire St. Joseph

Activités professionnelles

2016 : Membre du comité consultatif de l'Université de Moncton

Depuis 2015 : Présidente désignée du groupe d'intérêt IPNB

Depuis 2015 : Membre du comité de révision de l'examen national pour les infirmières praticiennes

2009 - 2011 : Représentante étudiante au groupe d'infirmières praticiennes de l'UNB du comité consultatif de l'UNB

2002-2011 : Membre du tribunal d'appel de Travail sécuritaire NB

Présidente de la section locale des infirmières gestionnaires et des surveillantes infirmières du SIINB (mandat de deux ans)

Présidente de la section locale d'un groupe infirmier du SIINB (mandat de neuf ans)

Présidente du comité de la pratique professionnelle

Présidente du comité des griefs

Membre du comité provincial de la pratique professionnelle

Membre du comité provincial du front commun pour la justice sociale

Mise en candidature par

Thérèse Thompson et Dominique Doucet

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

« Ce poste m'intéresse parce que je crois fermement dans l'évolution de la profession infirmière et dans l'importance d'avoir des voix fortes pour faire avancer la profession. J'aime travailler en collaboration avec de nombreux professionnels afin de renforcer nos objectifs et d'améliorer l'accès aux soins de santé. À mon avis, les infirmières et infirmiers sont des parties prenantes essentielles dans la réforme de la santé, améliorant la santé et le mieux-être de la population du Nouveau-Brunswick et du Canada. La réglementation de la pratique pour assurer des soins de grande qualité aux gens du Nouveau-Brunswick est de la plus haute importance. Je suis prête à travailler avec l'équipe pour assurer la prestation de soins sécuritaires et compétents à tous les gens du Nouveau-

Brunswick en faisant en sorte que les infirmières et infirmiers continuent à fournir des soins de qualité. »

RÉGION 7

DEBORAH WALLS

PAR ACCLAMATION



Formation

1992 : Baccalauréat en sciences infirmières, UNB

1984 : Diplôme en soins infirmiers, École d'infirmières de Bathurst

Formation additionnelle

1998 : M. Ed., UNB

1994 : Certificat en gestion des soins infirmiers, Université McMaster

Poste actuel

Administratrice du foyer de soins Mount Saint Joseph

Activités professionnelles

Ancienne membre, Conseil d'administration de l'AIINB

Ancienne membre, conseil de l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick

Ancienne membre, conseil de la Chambre de commerce de Miramichi

Mise en candidature par

Susan Prince et Lisa Keirstead Johnson

Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

« Je crois très fermement que les infirmières devraient participer à leur association, tant au niveau local que provincial, pour faire pression et influencer les décisions qui touchent les infirmières au travail tous les jours. Ce n'est qu'en participant activement que nous pouvons nous assurer que nos opinions sont entendues et que notre région est bien représentée. J'ai hâte de représenter mes collègues de la Région 7 au niveau provincial et je solliciterai leur apport afin de faire de mon mieux pour faire connaître leurs préoccupations et leurs questions ».

Webinaires et apprentissage en ligne de l'AIINB



WEBINAIRES

- Les soins infirmiers et l'anthropocène : Enjeux et défis pour la pratique infirmière à l'âge du chaos environnemental
- Travailler ensemble : les II et les IAA apportent le meilleur des deux professions aux soins aux patients
- Élargir le champ d'exercice des II : qui décide?
- L'usage problématique de substances dans la profession infirmière : toujours une question importante
- Lorsqu'il devient difficile de respecter les normes : travailler avec des ressources limitées et résoudre les problèmes liés à la pratique professionnelle
- Questions fréquentes des II qui travaillent en foyer de soins
- Collaboration : objectifs communs, rôles différents
- MISSION POSSIBLE : stratégies pour favoriser le savoir-vivre
- La sécurité avant tout! La gestion des infirmières immatriculées ayant d'importants problèmes liés à leur pratique
- La tenue de dossiers : pourquoi tous ces documents?
- Le leadership : la responsabilité de chaque infirmière immatriculée



APPRENTISSAGE EN LIGNE

- Sensibilisation culturelle pour les préceptrices et les mentors de DISI
- Tout est dans la relation infirmière-client
- L'usage problématique de substances dans la profession infirmière
- Le professionnalisme au quotidien – Pour des soins de qualité

DISPONIBLE À WWW.AIINB.NB.CA

Résultats de la vérification du programme de maintien de la compétence (PMC)

Par DAWN TORPE

Le PMC de l'AIINB se fonde sur les principes suivants :

- Le maintien de la compétence est un élément essentiel de la pratique, et l'intérêt du public est le mieux servi quand les infirmières améliorent constamment leurs connaissances, leurs aptitudes et leur jugement;
- La pratique réflexive, ou l'évaluation continue de sa propre pratique afin de déterminer ses besoins en matière d'apprentissage et de possibilités de croissance, est la clé du maintien de la compétence.

Le PMC exige des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes qu'elles réfléchissent sur leur pratique infirmière par l'autoévaluation, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'apprentissage et l'évaluation des effets de l'apprentissage sur leur pratique. Grâce à cette approche, chaque infirmière immatriculée réfléchit au moins une fois par année sur sa pratique de manière structurée. Les normes d'exercice pour les infirmières immatriculées et les normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires de l'AIINB forment le cadre du PMC. L'AIINB a élaboré des outils papier et en ligne dont les infirmières et infirmiers peuvent se servir pour s'acquitter de chaque étape du PMC.

La conformité est vérifiée au moyen d'un processus de vérification annuel. Chaque année, 5 % des infirmières immatriculées et 10 % des infirmières praticiennes sont choisies au hasard

pour répondre à une série de questions de vérification afin d'illustrer les activités d'apprentissage suivies durant l'année et d'expliquer comment ces activités sont reliées à leur autoévaluation et comment les activités d'apprentissage ont éclairé et influencé leur pratique professionnelle.

Résultats

La vérification a révélé que les membres participent activement au type de pratique réflexive attendue du PMC et établissent des objectifs d'apprentissage sur des sujets aussi variés que l'anticoagulation, l'hémodialyse, l'intimidation et la violence, la pleine conscience ou la démence.

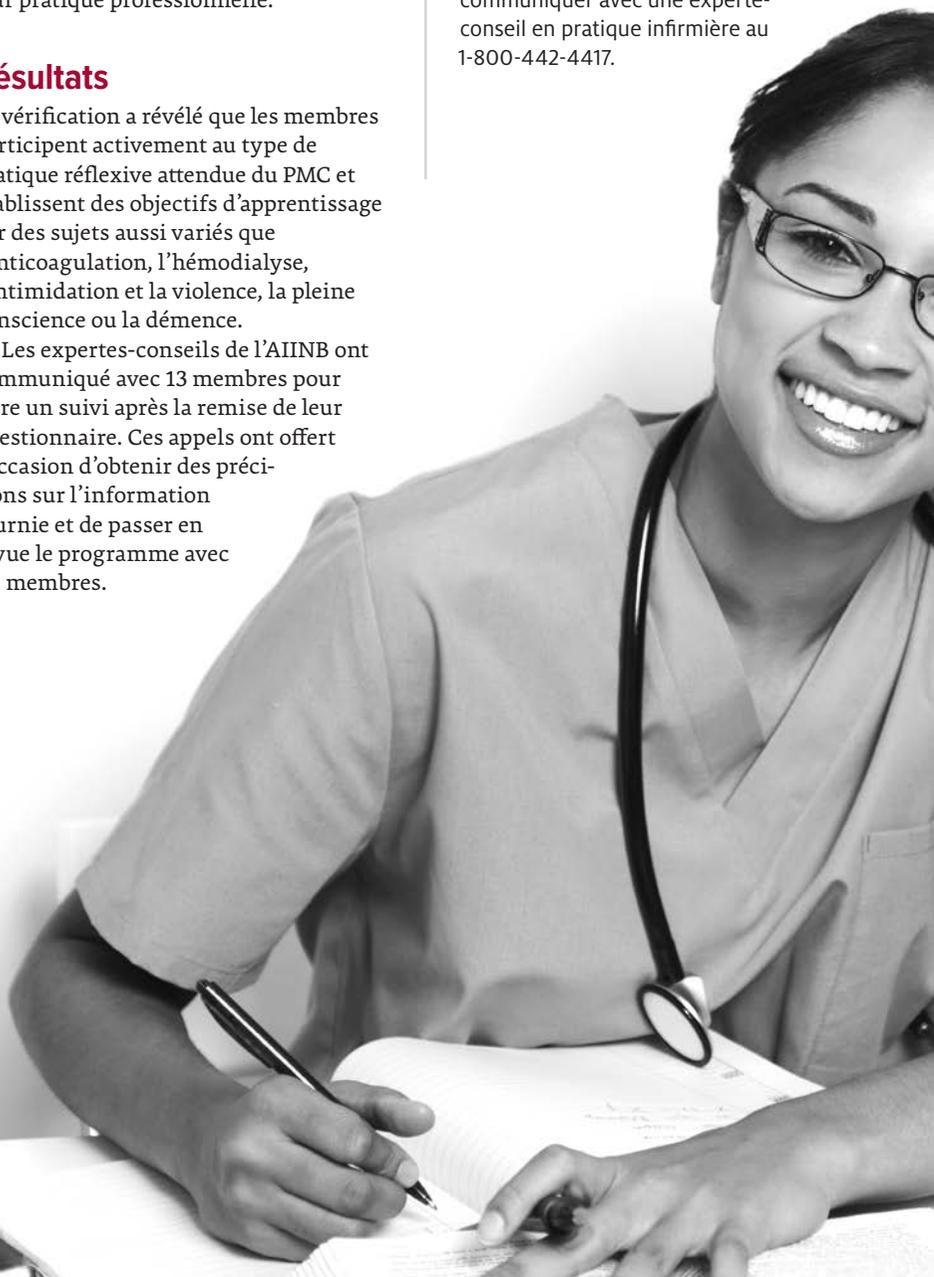
Les expertes-conseils de l'AIINB ont communiqué avec 13 membres pour faire un suivi après la remise de leur questionnaire. Ces appels ont offert l'occasion d'obtenir des précisions sur l'information fournie et de passer en revue le programme avec les membres.

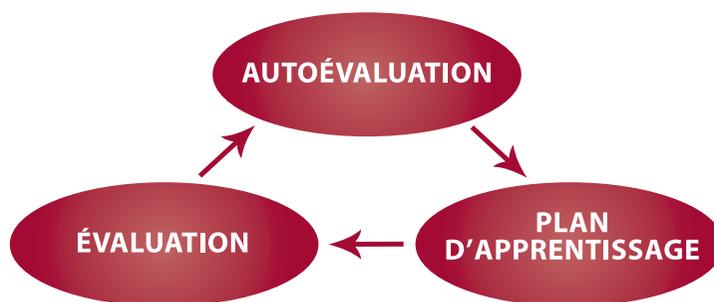
Obligatoire pour obtenir l'immatriculation

Les II et les IP doivent satisfaire chaque année aux exigences du PMC pour pouvoir renouveler leur immatriculation. Cependant :

- les diplômées récentes en sont exemptées la **première fois** qu'elles renouvellent leur immatriculation
- les membres qui sont en congé de longue durée **peuvent** être exemptés.

Les membres qui ont des questions sur le PMC peuvent visiter la section sur la pratique infirmière du site Web de l'AIINB pour obtenir des renseignements sur le PMC ou communiquer avec une experte-conseil en pratique infirmière au 1-800-442-4417.





390 membres ont participé
380 II et 10 IP

TABLEAU 1 *Langue*

	II	IP
Anglais	250	7
Français	130	3

TABLEAU 2 *Domaine d'exercice*

	II	IP
Soins directs	335	8
Administration	22	0
Formation	18	1
Recherche	3	0
Autre	2	1

TABLEAU 3 *Milieu de travail*

	II	IP
Hôpital	265	1
Communauté	62	8
Foyer de soins	32	0
Établissement d'enseignement	10	1
Autre	11	0



Félicitations à Sharon et à Tracey pour la réalisation et la diffusion de cette importante recherche sur les résultats obtenus par les IP au Nouveau-Brunswick

Résultats obtenus par les infirmières praticiennes au Nouveau-Brunswick 2002-2017

Par SHARON HAMILTON AND TRACEY RICKARDS

The Practitioner Outcomes in New Brunswick
15 Years in
Practitioner and Public Perspectives 2017

Les infirmières praticiennes (IP) ont été intégrées au système de soins de santé canadien principalement en réponse au besoin de la population d'avoir un meilleur accès à des fournisseurs de soins de santé primaires. L'intégration des IP au Nouveau-Brunswick a débuté en 2002, grâce à une modification à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* qui autorisera alors l'immatriculation des IP dans un rôle de pratique avancée si elles collaborent avec un médecin (AIINB, 1998).

C'est l'AIINB, l'organisme de réglementation de la province, qui établit les normes et les compétences pour les IP; ces compétences sont régulièrement mises à jour (2015, 2016). En mars 2017, on comptait 112 IP immatriculées au Nouveau-Brunswick. Les régies régionales de la santé emploient la majorité des IP qui travaillent dans les centres de santé communautaire, en soins de longue durée, dans les salles d'urgence, dans les établissements correctionnels, dans les écoles et en santé publique.

Une recherche a été menée à l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) en 2016-2017 par Hamilton et Rickards pour juger de la réussite de la mise en œuvre du rôle d'IP au Nouveau-Brunswick. Une enquête descriptive utilisant des méthodes mixtes a été conçue aux fins suivantes : 1) comprendre les modes de pratique des IP au Nouveau-Brunswick 2) évaluer les résultats obtenus par les IP au Nouveau-Brunswick, et 3) produire une documentation fondatrice très nécessaire pour contribuer à l'évaluation continue du rôle de l'IP au Nouveau-Brunswick. Les questions de recherche étaient les suivantes :

- Quels sont les modes de pratique des IP au Nouveau-Brunswick?
- Quels services sont fournis par les IP?
- Quels sont les facteurs qui aident et les obstacles qui empêchent les IP d'exercer à la pleine mesure de leur champ d'exercice? (Le plein champ d'exercice est défini par Dekeyser-Ganz, Toren et Fadlon (2016) comme les actions, les fonctions et les procédures que les IP ont légalement le droit d'exécuter.)
- Quelles sont les expériences des patients qui consultent une IP pour leurs SSP?

La collecte des données a eu lieu de juillet 2016 à mars 2017. Le taux de réponse au questionnaire sur les modes de pratique des IP a été de 87,5 % (n = 97 sur les 112 IP sondées); 2 n'exercent pas la profession à l'heure actuelle et ont uniquement fourni des données démographiques. Sur les 95 IP qui ont rempli le questionnaire, 89 ont répondu en anglais et 8, en français.

Sondage sur la pratique des IP

Le sondage auprès des IP avait pour but de comprendre les conditions d'exercice de la profession, les perceptions qu'ont les IP des facteurs qui aident le plus et les obstacles qui nuisent le plus à la pratique, et l'apport que les IP perçoivent apporter aux soins de santé primaires (SSP). Le questionnaire a été élaboré de façon à comporter des questions fermées et des questions ouvertes, pour un total de 42 questions.

Sondage sur l'expérience des patients

Le sondage sur l'expérience des patients a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les expériences des patients recevant des SSP d'une IP. Le sondage sur l'expérience des patients, inspiré du Sondage sur l'expérience des patients en soins de santé primaires de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS, 2017), a recueilli des données quantitatives et qualitatives sur les expériences des patients recevant des soins de santé primaires d'une IP. Le sondage de l'ICIS comportait au départ 87 questions, qui ont été ramenées à 35 après les discussions tenues avec l'équipe de recherche. On a invité les patients à commenter « les avantages d'avoir une infirmière praticienne ou un infirmier praticien comme prestataire de soins principal ».

Pour le sondage sur l'expérience des patients, 2 300 questionnaires ont été distribués (1 300 en anglais et 1 000 en français) en novembre 2016; en avril 2017, 498 questionnaires en anglais et 201 en français avaient été retournés pour un total de 699, soit un taux de réponse de 30 %.

Résultats du sondage sur la pratique des IP sont les suivants

Les IP sont généralement satisfaites des conditions dans lesquelles elles exercent. La plupart des IP (80 %) ont indiqué qu'une consultation en cabinet dure entre 15 et 30 minutes. Les IP voient entre 6 et 25 patients par jour (moyenne de 14); 9 patients par jour présentent deux maladies concomitantes, et 7 en présentent plus de deux. La majorité des IP (75 %) évaluent la longueur des rendez-vous comme satisfaisante ou très satisfaisante. Bon nombre ont dit qu'elles réservent un ou deux rendez-vous pour le jour même afin de pouvoir prendre des cas urgents.

Les facilitateurs de la pratique mentionnés sont : un soutien administratif et un soutien de la direction; des ressources humaines et matérielles suffisantes; le temps accordé pour fournir des soins aux patients; assez de temps prévu pour les tâches administratives; l'accès à des possibilités de perfectionnement professionnel.

TABLEAU 1 Perception qu'ont les IP de leurs contributions aux SSP

IP	Patients
Accessibilité aux SSP	Accessibilité aux SSP
Nombre illimité de préoccupations/visites	Possibilité de discuter de plusieurs problèmes de santé
Approche centrée sur le patient	Décisions en matière de santé prises en collaboration avec le patient
Promotion de la santé / éducation	Promotion de la santé / éducation
Pratique fondée sur des données probantes pour la prise en charge des maladies chroniques	Connaissance qu'a l'IP des antécédents médicaux et prise en charge des problèmes de santé

Résultats du sondage sur l'expérience des patients

Les avantages perçus d'avoir une infirmière praticienne comme fournisseur de SSP concordent étroitement avec la perception qu'ont les IP de leurs contributions aux SSP (tableau 1).

Alors que les patients pouvaient soumettre de façon anonyme des commentaires aussi bien négatifs que positifs au sujet des soins que les IP fournissent aux patients, il n'y a eu aucun commentaire négatif. Voici quelques exemples de commentaires typiques fournis par les patients :

« L'IP prend le temps d'examiner mes problèmes en profondeur. Il est beaucoup plus facile d'obtenir un rendez-vous. Comme j'ai le temps de bien expliquer mes préoccupations relatives à ma santé, je n'ai pas besoin de consulter aussi souvent. Les IP - la mienne en tout cas - font un travail formidable! »

« Je trouve que les soins que je reçois sont exceptionnels, ils me semblent plus personnels. J'apprécie le souci que mon IP a de ma santé affective et spirituelle, qui à mon avis est fortement reliée aux problèmes de santé. »

« Mon IP me renseigne avec patience et m'écoute vraiment pour comprendre mes problèmes de santé. Elle passe en revue avec moi les analyses sanguines et insiste sur l'importance de l'hydratation, de l'exercice, et de la santé mentale et spirituelle. Elle s'excuse quand elle prend du retard (bien que ça ne me dérange pas d'attendre, car je sais le niveau de soins qu'elle donne à chaque patient). Elle s'assure que j'ai posé toutes mes questions. Elle est calme, jamais pressée. »

De tels commentaires illustrent le principe sous-jacent de la prestation des SSP par l'IP, à savoir des soins centrés sur le patient. Les patients respectent les connaissances, le niveau de soins, la volonté d'écouter et le désir qu'a l'IP de collaborer avec le patient pour arriver à des résultats optimaux pour la santé.

TABLEAU 2 Obstacles à la pratique

IP	Patients
Problèmes systémiques : p. ex., les IP ne peuvent pas admettre des patients à l'hôpital ou au PEM (les IP ont reçu le droit d'admettre des patients au PEM à l'automne 2017 après l'obtention des résultats de l'étude)	Problèmes systémiques : p. ex., les IP ne peuvent pas suivre leurs patients à l'hôpital ou au PEM
Problèmes découlant des politiques : p. ex., les IP ne peuvent pas signer de façon autonome certains formulaires (assurance, Formule 1)	Problèmes découlant des politiques : p. ex., devoir attendre qu'un médecin signe un formulaire
Absence d'un dossier de santé électronique (DSÉ) provincial	Limitations perçues dans le champ d'exercice par le public et d'autres professionnels de la santé (p. ex., infirmières, médecins)
Manque de ressources matérielles/humaines (p. ex., locaux, matériel, personnel de bureau)	Perception que les médecins manquent de respect envers les IP

Inconvénients et obstacles

Les inconvénients perçus d'avoir une infirmière praticienne comme fournisseur de soins de santé primaires font écho aux obstacles à la pratique mentionnés par les IP du Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada (tableau 2).

Voici des commentaires de patients représentatifs des inconvénients qu'ils trouvent à consulter une IP :

« J'aurais aimé que mon IP ait des privilèges d'admission à l'hôpital afin qu'elle puisse être présente pour la naissance de notre nouveau-né, au lieu que ce soit une étrangère. »

« Je n'ai aucun inconvénient à signaler en ce qui concerne mes soins de santé. Par contre, lorsque j'ai dû faire signer un document exigé par le gouvernement par mon fournisseur de soins de santé, il a fallu que l'IP obtienne la cosignature du médecin, ce qui a retardé mon dossier de plusieurs semaines. »

« J'ai rencontré une certaine résistance et du mépris de la part du personnel de l'hôpital « régional » auquel m'avait adressé mon IP. Les choses se sont un peu améliorées, mais le personnel des grands centres a encore besoin d'être éduqué. »

De tels commentaires montrent que les inconvénients que perçoivent les patients ne concernent pas la prestation des SSP, mais portent plutôt sur des influences systémiques ou externes.

De multiples recommandations ont découlé de la présente étude, y compris que les parties prenantes, y compris le gouvernement et régions régionales de la santé :

1. Reconnaittent le succès du rôle de l'IP et modifient le libellé utilisé dans les rapports pour tenir compte du fait que chaque personne a besoin d'avoir accès à un fournisseur de soins de santé, que ce soit un médecin de famille ou une IP;
2. Continuent à faire progresser le rôle de l'IP afin de trouver des solutions pertinentes pour la gestion des patients atteints de maladie chronique ou mentale et de fournir des soins complets à toutes les populations par l'inclusion d'IP dans les équipes de santé familiale, les listes de patients sans médecin et d'autres programmes de SSP;
3. Financent des postes pour toutes les IP diplômées du Nouveau-Brunswick de façon à contribuer à faire avancer l'engagement d'assurer l'accès à un fournisseur de soins de santé approprié à tous les patients;
4. Mettent à jour la réglementation visant les systèmes de soins de santé du Nouveau-Brunswick afin qu'elle concorde mieux avec la pratique des IP, ce qui demandera l'élaboration d'un plan pour abolir les obstacles à la pratique des IP qui sont d'ordre législatif ou liés aux politiques.

Conclusion

L'étude offre un point de référence à partir duquel comprendre les modes de pratique des IP au Nouveau-Brunswick et leur apport à l'amélioration, à la prestation et à la viabilité des



SSP dans la province. Les résultats montrent que l'instauration des IP au Nouveau-Brunswick dans le but d'augmenter l'accessibilité aux soins de santé a été et continue d'être une réussite tout en étant financièrement responsable. L'étude aidera à orienter les futures évaluations par les dirigeants en soins infirmiers, les organismes de réglementation et les parties prenantes à mesure que le rôle de l'IP évolue. Les résultats peuvent contribuer à influencer le changement dans un système de soins de santé qui, traditionnellement, met les médecins sur un piédestal tout en ne reconnaissant pas l'apport énorme que les IP peuvent apporter à la pratique des SSP dans un modèle de collaboration.

Références

Institut canadien d'information sur la santé (2017).

Sondage sur l'expérience des patients soins de santé primaires. Dans Internet : https://www.cihi.ca/sites/default/files/info_phc_patient_fr.pdf

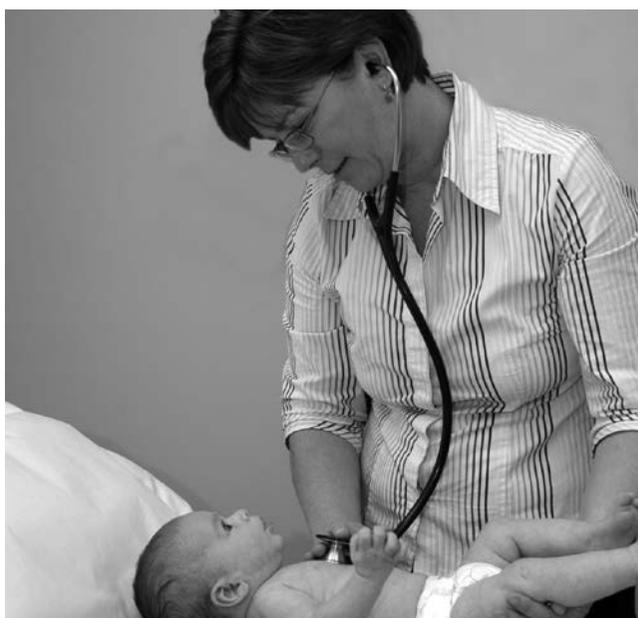
Dekeyser-Ganz, F., Toren, O. et Fadlon, Y. (2016). Factors associated with full implementation of scope of practice. *Journal of Nursing Scholarship*, 48 (3), p. 285-293.

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (1998). *L'avenir des soins de santé au Nouveau-Brunswick : la contribution infirmière.* Fredericton (N.-B.).

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (2015). *Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires.* Fredericton (N.-B.)

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (2016). *Compétences de niveau débutant pour les infirmières praticiennes.* Fredericton (N.-B.)

La loi autorise la pratique des IP depuis 2002. La contribution des IP au système de santé de la province s'avère inestimable.





L'AIINB PARTICIPE À LA JOURNÉE ANNUELLE
DE LOBBYING DE L'AIIC
SUR LA COLLINE DU
PARLEMENT



Le 21 novembre dernier, l'AIC a été l'un des hôtes d'une réception au Parlement qui a accueilli plusieurs membres de la Chambre et du Sénat. La présidente de l'AIC, Barb Shellian, a prononcé un discours sur la réduction des méfaits de la consommation de cannabis à des fins non médicales en présence du député du Nouveau-Brunswick Serge Cormier.

Un fait saillant de la journée : une pause-café en direct sur Facebook avec la ministre de la Santé fédérale, Ginette Petitpas Taylor, qui a répondu à des questions sur la saine alimentation, les personnes âgées et les soins à domicile, la crise des opioïdes et d'autres sujets importants comme l'assurance médicaments et le projet de loi fédéral sur le cannabis.

Prescription de méthadone

PAR LES INFIRMIÈRES PRATICIENNES

Par SUSANNE PRIEST



Au Nouveau-Brunswick, une infirmière praticienne (IP) est une infirmière immatriculée qui a suivi un programme de formation d'infirmières praticiennes (soins de santé primaires ou famille/tous âges) et qui possède des connaissances poussées et une expertise clinique avancée. Conformément aux compétences et aux normes établies par le Conseil d'administration de l'AIINB, les IP ont le droit de prescrire des médicaments et, depuis septembre 2014, les IP prescrivent des substances et médicaments contrôlés.¹

Depuis 2012, les règlements fédéraux pris sous la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* autorisent les IP à prescrire des substances et médicaments contrôlés, à l'exception des feuilles de coca, de l'héroïne, de l'opium et des stéroïdes anabolisants (sauf la testostérone). Suivant ce changement, l'AIINB et le ministre de la Santé provincial ont autorisé les IP à prescrire des substances et médicaments contrôlés, mais ont ajouté deux exceptions supplémentaires : le cannabis et la

méthadone.²

Comme les IP sont les fournisseurs de soins primaires de milliers de citoyens du Nouveau-Brunswick et vu la crise des opioïdes qui sévit, l'AIINB a réussi à obtenir du ministre de la Santé provincial qu'il autorise la prescription de méthadone par les IP pour traiter la dépendance aux opioïdes et la douleur. Toutefois, l'AIINB n'exige pas que l'ensemble des IP demandent l'exemption fédérale pour prescrire la méthadone.

Ces nouvelles mesures reflètent la pratique des IP à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

Prescription de méthadone

Pour prescrire de la méthadone, les IP doivent respecter le paragraphe 53 (3) du *Règlement sur les stupéfiants* du gouvernement du Canada, qui exige que les professionnels de la santé obtiennent une exemption en vertu de l'article 56 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Santé Canada délivre des exemptions pour permettre aux IP de prescrire de la méthadone sur une recommanda-

tion de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (l'AIINB).

Les IP qui suivent avec succès le programme d'apprentissage, remplissent les attentes en matière de pratique clinique telles que décrites par l'AIINB et reçoivent une exemption de Santé Canada seront autorisées à prescrire la méthadone.

Pour en savoir plus sur le processus d'exemption, veuillez communiquer avec le Service de la pratique de l'AIINB.

Au moment d'aller sous presse, l'AIINB attendait l'approbation définitive de Santé Canada permettant aux IP du Nouveau-Brunswick de demander une exemption pour prescrire de la méthadone. Une fois cette approbation reçue, l'AIINB communiquera directement avec les IP, leurs employeurs et autres parties prenantes clés.

¹ L'AIINB exige depuis l'année d'exercice 2015 que les IP du Nouveau-Brunswick suivent une formation additionnelle sur les substances et médicaments contrôlés afin de renouveler leur immatriculation d'IP.

² Le pouvoir de prescrire des IP au Nouveau-Brunswick est établi dans les *Annexes pour prescrire des infirmières praticiennes*, annexe 2 du document *Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires* (AIINB, 2017).

Venez entendre les conférenciers
de cette année

AGA

2018 DE L'AIINB



Bill Howatt, Ph. D

CHEF, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT,
PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE,
CHEZ MORNEAU SHEPELL

Bill Howatt, Ph. D., est un scientifique spécialiste du comportement reconnu comme l'un des plus grands experts du Canada en matière de santé mentale au travail. Chroniqueur respecté au Globe and Mail, auteur, clinicien, consultant et conférencier, M. Howatt sait mobiliser et inspirer aussi bien les individus que les groupes. Avec son style assuré bien qu'informel, il parle ouvertement de sa longue expérience et de ses vastes connaissances à ses auditoires.

M. Howatt sait parfaitement traduire les résultats de recherches scientifiques pointues en stratégies tactiques pratiques que les employés et les cadres peuvent ensuite intégrer à leur vie professionnelle et personnelle au quotidien. Aider les gens pour assurer

des milieux de travail plus sains, plus agréables et plus productifs est sa passion.

En tant que chef, Recherche et développement, Productivité de la main-d'œuvre, chez Morneau Shepell et créateur de l'Indice de santé globale (ISG), M. Howatt possède plus d'une trentaine d'années d'expérience en consultation dans le domaine de la santé mentale, des dépendances et des ressources humaines.

Chantal Léonard est une avocate bilingue hautement respectée qui possède maintes connaissances et de nombreuses années d'expérience à titre d'experte-conseil spécialisée sur tous les aspects de la responsabilité civile



Chantal Léonard

CHEF DE LA DIRECTION DE LA SPIIC

professionnelle et en droit de la santé. Elle a également assuré la liaison avec des offices gouvernementaux, des associations professionnelles et organismes de réglementation sur diverses questions en matière de santé. Chantal a donné plusieurs conférences et agit comme chargée de cours à la faculté de droit (programme de common law) et au programme de maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa. Elle détient un baccalauréat en sciences sociales (concentration en sociologie), un baccalauréat en sciences (concentration biochimie), et un diplôme en droit (common law) de l'Université d'Ottawa.

Ordre du jour

JEUDI 10 MAI 2018

08 h	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription
9 h – 10 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la séance • Présentations • Salutations - la présidente de l'AIIC - toast à la Semaine des soins infirmiers • Salutations du gouvernement du Nouveau-Brunswick • Annonces • Heure limite pour les résolutions (11 h) • Allocution de la présidente • Rapport annuel de 2017 • Rapport de l'auditeur
10 h 30 – 11 h	<ul style="list-style-type: none"> • Pause • Annonce (heure limite pour la présentation des résolutions)
11 h – 11 h 45	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada</i> (Chantal Léonard) • Évaluation des risques et futures augmentations de la cotisation
11 h 45 – 12 h	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation au séminaire sur le leadership de M. Villeneuve - Hommage à la Semaine des soins infirmiers
12 h – 13 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Repas (fourni)
13 h 30 – 14 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La marijuana en milieu de travail</i> (Bill Howatt, Ph. D.)
14 h 30 – 15 h	<ul style="list-style-type: none"> • Pause
15 h – 16 h	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du comité des résolutions • Vote sur les résolutions • Présentation du Conseil d'administration • Invitation à l'assemblée annuelle de 2019 • Levée de la séance

Veillez vous abstenir d'utiliser des parfums ou lotions après-rasage, puisque ces produits peuvent incommoder certaines personnes. Un photographe circulera pour prendre des photos à l'assemblée annuelle. Les photos pourraient être publiées dans de futurs documents de communication de l'AIINB.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Vote par procuration



Les membres qui ne comptent pas assister à l'assemblée annuelle de 2018 pourront quand même faire connaître leur opinion grâce à un processus appelé « vote par procuration ». Le vote par procuration est simplement une façon de voter aux assemblées annuelles au moyen d'une procuration, par laquelle vous demandez à une personne de voter en votre nom. Veuillez lire les renseignements suivants attentivement pour vous assurer que votre opinion soit comptée.

Qu'est-ce qu'une procuration?

Une procuration est une déclaration écrite par laquelle une personne autorise une autre personne à voter en son nom à une assemblée. L'AIINB permettra des votes par procuration à la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu **le 10 mai 2018** à Fredericton.

Les membres actifs qui signent le formulaire de procuration (Voir à la page 32) autorisent ainsi une personne à voter en leur nom. Les infirmières qui sont présentes à l'assemblée annuelle peuvent, en plus d'avoir leur propre vote, accepter jusqu'à quatre procurations.

Informations aux infirmières qui cèdent leurs votes

Les infirmières membres actifs de l'AIINB peuvent donner leur droit de vote à un autre membre actif. Une infirmière qui donne ainsi son droit de vote doit : a) connaître la personne à qui elle cède son vote, b) choisir une personne qui partage ses opinions et qui votera dans le même sens qu'elle, c) savoir que la personne qui

Que disent les règlements administratifs de l'Association au sujet du vote par procuration?

Selon l'article 12.07 des règlements administratifs de l'AIINB :

- A. Toute infirmière membre actif peut exercer son droit de vote, lors de l'assemblée annuelle, soit en personne ou par procuration.
- B. Le mandataire nommé pour les fins de la procuration doit être une infirmière membre actif.
- C. Aucune personne ne peut détenir plus de quatre (4) procurations.
- D. Le membre désignant un mandataire doit en informer le siège social de l'Association par écrit, sur un formulaire semblable à celui qui suit ou sur tout autre formulaire approuvé par le Conseil. Des formulaires de procuration doivent être envoyés par courrier aux membres environ un (1) mois avant la date de la tenue de l'assemblée annuelle. Le formulaire rempli doit être reçu au siège social de l'Association au plus tard le vendredi précédant immédiatement l'assemblée annuelle.

détient sa procuration peut, au cours des discussions à l'assemblée, en venir à changer d'opinion sur une question (donc, discuter de la flexibilité de votre vote), d) remplir le formulaire ci-joint correctement (le formulaire en blanc peut être reproduit au besoin) et e) envoyer le formulaire par la poste au bureau de l'AIINB. Tous les formulaires doivent être reçus au bureau de l'Association au plus tard **le 4 mai 2018 à 13 h**.

À la réception d'un formulaire de procuration, l'Association vérifie que les deux infirmières indiquées sur le formulaire sont membres actifs et que les renseignements fournis sont exacts. Il peut arriver à

l'occasion qu'un formulaire soit jugé « nul » parce que le nom ne coïncide pas avec le numéro d'immatriculation. Un formulaire est également « nul » s'il n'est pas signé, s'il n'est pas dûment rempli ou s'il dépasse le nombre de quatre formulaires reçus pour une même personne. Étant donné qu'une même infirmière ne peut avoir plus que quatre procurations, le cinquième formulaire reçu pour la même infirmière est jugé « nul ». Aucun formulaire reçu après **13 h le 4 mai 2018** ne sera accepté.

Renseignements pour les infirmières qui portent des procurations à l'assemblée

Gardez à portée de la main les renseignements suivants sur les votes par procuration :

- Les membres actifs de l'AIINB peuvent porter des procurations.
- Une même personne ne peut avoir plus de quatre procurations – il n'y a pas de minimum.
- Connaissez les personnes qui vous confient leur vote et discutez avec elles de la façon dont elles veulent voter sur les différents points.
- Au moment de l'assemblée, obtenez vos procurations à la table des procurations.
- Signez votre nom sur chaque procuration.
- Les votes par procuration ne sont pas transférables. Ils ne peuvent pas être transmis à une autre personne présente à l'assemblée.
- Participez aux discussions à l'assemblée. Si vous obtenez des informations qui pourraient changer l'opinion des infirmières pour qui vous allez voter, vous pouvez communiquer avec elles, voter selon votre propre opinion ou ne pas voter par procuration.
- Gardez toujours avec vous vos procurations. Si vous les perdez, vous ne pourrez peut-être pas les retrouver à temps pour le vote.

Les personnes qui désirent obtenir des précisions sur les votes par procuration peuvent s'adresser à l'Association au 1-800-442-4417 (sans frais) ou à aiinbimmatriculation@aiinb.nb.ca. ■

Règles et privilèges

Voici les *Règles permanentes* qui régissent l'assemblée annuelle. Les membres peuvent consulter les auteurs qui font autorité en matière de procédure pour d'autres références.

1. Après leur adoption par une majorité des membres ayant le droit de vote et des procurations enregistrées, les *Règles permanentes* s'appliqueront tout au long de l'assemblée annuelle.
2. L'ouvrage *Robert's Rules of Order* est la référence qui fait autorité dans tous les cas qui ne sont pas prévus dans la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, les *règlements administratifs*, les *Règles* ou les *Règles permanentes*.
3. L'ordre du jour est publié dans le programme. Sur consentement des membres ayant le droit de vote et des procurations enregistrées, les points à l'ordre du jour peuvent être étudiés dans un ordre différent si nécessaire.

Règles des débats

1. Tout membre ou toute étudiante peut poser des questions et participer aux discussions.
2. Les personnes qui prennent la parole doivent utiliser un microphone, s'adresser à la présidente et indiquer leur nom et leur section. La présidente de l'assemblée appelle les personnes dans l'ordre dans lequel elles se présenteront au microphone.
3. Seuls les membres actifs, appuyés par un autre membre actif, peuvent proposer des motions ou des modifications à une motion. Pour assurer leur exactitude, celles-ci doivent être présentées par écrit sur le formulaire prévu, être signées par la motionnaire et comprendre le nom de la motionnaire, et être acheminées à la secrétaire de séance.
4. La présidente de l'assemblée peut, à sa discrétion, limiter le débat. Les intervenants peuvent prendre la parole durant un maximum de deux minutes et une fois seulement durant le débat sur une motion donnée, à moins que l'assemblée accorde la permission de reprendre la parole. La présidente de l'assemblée annonce la fin de la discussion 10 minutes au préalable.
5. Toutes les résolutions et toutes les motions sont décidées par une majorité des suffrages exprimés.
6. Seuls les membres actifs présents et les procurations enregistrées ont le droit de vote, et le vote a lieu à main levée et par carte de procuration, à moins qu'un scrutin secret soit exigé.
7. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle.
8. Les règles de débat doivent être strictement observées.
9. Prière de fermer vos appareils électroniques dans la salle de réunion.
10. Comme certains sont sensibles au parfum et à la lotion après-rasage, les membres sont priés de ne pas porter de produits parfumés.

Bulletin de vote par procuration

(en lettres moulées)

Je, _____, infirmière / infirmier membre actif de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau Brunswick, désigne par la présente _____, numéro d'immatriculation _____, comme mandataire pour agir et voter en mon nom à l'assemblée annuelle de l'AIINB, qui doit avoir lieu le 10 mai 2018, ainsi qu'à toute reprise en cas d'ajournement de cette assemblée.

Fait ce _____ 2018.
Numéro d'immatriculation _____

Signature _____

Le bulletin de vote par procuration original signé doit être reçu avant le 4 mai 2018 à 13h. Les bulletins envoyés par la poste et les copies originales numérisées envoyées par courriel ou télécopieur seront acceptés.

AIINB
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4
courriel : nanb@nanb.nb.ca
télécopieur : 506-459-2838



Nurses Association OF NEW BRUNSWICK **Association des infirmières et infirmiers** DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Impliquez-vous!

Jouez un rôle actif dans votre association

La Loi sur les infirmières et infirmiers oblige l'association professionnelle des infirmières du N.-B. à maintenir un certain nombre de comités permanents, dont le comité des plaintes, le comité de discipline/révision, et le comité consultatif de la formation infirmière. Ces comités permettent aux membres de contribuer à un processus qui assure la protection du public grâce à la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

Si vous pensez pouvoir apporter une contribution au Conseil d'administration ou aux comités permanents de l'AIINB par votre participation, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jennifer Whitehead :

- jwhitehead@aiinb.nb.ca
- 506-459-2838 (télécopieur)

Pour d'autres renseignements, prière de communiquer avec l'Association au 1-800-442-4417.

On recherche des membres pour les comités

Faites-vous la promotion de votre profession? Voulez-vous partager votre expertise?

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) est à la recherche de membres pour siéger aux différents comités.

Les facteurs qui sont pris en considération dans la sélection des membres des comités pour assurer une représentation juste et équitable sont les suivants :

- la région géographique,
- la langue,
- le sexe,
- les années d'expérience infirmière (minimum de cinq ans),
- le domaine d'expérience infirmière. area of nursing experience.

On recherche des membres du public

L'AIINB est à la recherche de membres du public qui voudraient siéger bénévolement à titre d'administrateur représentant le public au Conseil d'administration ou d'administrateur représentant le public au comité des plaintes ou au comité de discipline/révision.

Les administrateurs représentant le public sont des personnes qui ne sont pas infirmière ou infirmier immatriculé actuellement et qui ne l'ont jamais été. Qualités recherchées :

- un intérêt à l'égard des questions de santé et de bien-être;
- une expérience antérieure comme membre d'un comité ou d'un conseil;
- du temps à consacrer au rôle et une certaine connaissance de la profession infirmière;
- une expérience de bénévolat ou de travail qui témoigne d'activités menées dans l'intérêt du public.

Voir la page suivante pour le formulaire de demande. ➔

On recherche des membres pour les comités

Nom _____

Adresse _____

Numéro d'immatriculation _____

Domaine d'exercice actuel _____

Téléphone _____

Cellulaire _____

Courriel _____

Langue _____

Domaines d'intérêt (veuillez cocher) :

Comité consultatif de la formation infirmière

Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

Comité des plaintes (ce comité est chargé de la première étape du processus de l'étude du comportement professionnel et détermine si des mesures supplémentaires sont nécessaires; les réunions ont lieu par téléconférence)

Comité de discipline/comité de révision (ce comité est chargé de la deuxième étape du processus en deux étapes de l'étude du comportement professionnel – les membres du comité examinent les preuves, tiennent des audiences et prennent des décisions)

Êtes-vous admissible? Voici les critères :

- Vous devez être infirmière ou infirmier immatriculé.
- Vous devez bien connaître le champ d'exercice actuel de la profession infirmière, y compris la pratique de niveau débutant.
- Vous devez travailler comme II depuis au moins cinq ans.
- Les rédactrices de questions doivent détenir une maîtrise, avoir une charge d'enseignement et superviser des étudiantes et étudiants en sciences infirmières dans un milieu clinique;
- Les réviseuses de questions doivent avoir un emploi en pratique infirmière clinique et travailler directement dans un rôle de surveillance, de mentorat ou de préceptorat avec des infirmières qui ont commencé à exercer dans les 12 derniers mois.

Autres possibilités :

- Joignez le réseau des représentantes en milieu de travail.
- Participez à votre section locale.
- Participez aux sondages, aux groupes de discussion, aux demandes de rétroaction et aux consultations spéciales.
- Examen d'admission à la profession infirmière – programme d'élaboration des questions de l'examen d'immatriculation.

Si vous désirez être volontaire pour l'examen d'admission, vous devez remplir un formulaire en ligne à : <https://www.ncsbn.org/exam-volunteer-opportunities.htm>



Impliquez-vous! Jouez un rôle actif dans votre association

VOUS AVEZ DEMANDÉ

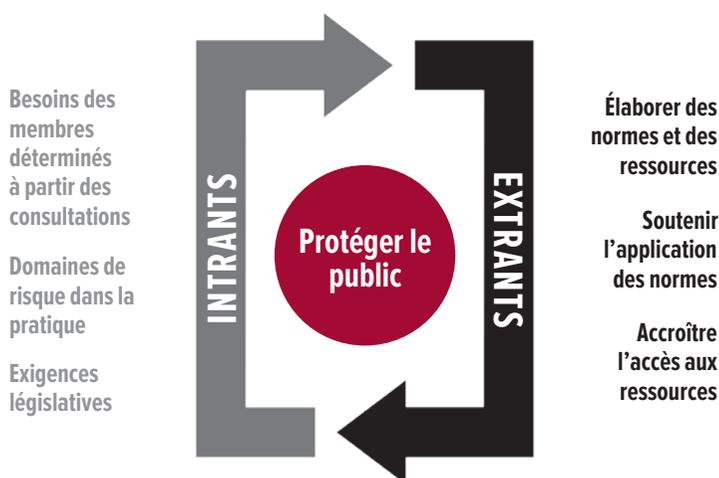
Je suis une infirmière immatriculée/infirmière praticienne qui exerce au Nouveau-Brunswick. Comment puis-je obtenir des conseils relatifs à la pratique de l'AIINB?

L'AIINB a adopté une approche à trois volets en matière d'autoréglementation. En mettant surtout l'accent sur la prévention et la promotion, le besoin de mesures disciplinaires se trouve réduit au minimum. Une des façons par lesquelles l'AIINB s'assure, dans l'intérêt du public, que les soins fournis sont sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique est par son service de consultation. Ce service confidentiel est offert aux infirmières immatriculées, aux infirmières praticiennes et aux employeurs de personnel infirmier du Nouveau-Brunswick pour appuyer une pratique infirmière sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique.

Le Service de la pratique peut être consulté sur une grande variété de sujets, par exemple : l'interprétation des documents de l'AIINB et des mesures législatives; la pratique en collaboration avec d'autres fournisseurs de soins de santé; les dilemmes éthiques; la satisfaction des normes de l'AIINB; les mesures appropriées à prendre pour assurer la sécurité; la gestion des importants problèmes de pratique.

Les membres de l'AIINB sont encouragés à communiquer avec une experte ou un expert-conseil en pratique infirmière pour toute question qui concerne expressément la pratique infirmière; les expertes-conseils en pratique infirmière peuvent appuyer la prise de décisions dans une optique de réglementation. Les expertes-conseils en pratique infirmière de l'AIINB ont les mêmes responsabilités professionnelles et éthiques que les II et les IP pour ce qui est de l'obligation de signaler les cas de patients à risque de préjudice. Par exemple, si une experte-conseil était mise au courant d'un cas de conduite indigne d'un professionnel ou

FIGURE 1 : Élaboration de ressources pour soutenir le personnel infirmier



Traduit de l'OIIO, 2017

d'incompétence, elle aurait l'obligation de donner suite aux préoccupations pour assurer une pratique infirmière sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique. Le nom de la personne qui appelle à l'AIINB et le contenu de la conversation ne sont communiqués à personne à l'extérieur de l'Association, à moins qu'il soit jugé nécessaire de le faire.

Vous demandez-vous comment l'AIINB élabore et révisé les ressources infirmières pour soutenir la pratique?

Pour déterminer les ressources qui doivent être élaborées ou révisées et la meilleure façon d'appuyer les II et les IP dans l'utilisation de ces ressources, l'AIINB se sert de l'information acquise de diverses sources, dont les lois, les domaines de risque pour la pratique (p. ex., l'aide médicale à mourir) et les besoins des parties prenantes (voir la figure 1).

Ainsi, quand l'AIINB reçoit des demandes de renseignements qui

concernent la pratique, le personnel cherche s'il se dégage des tendances dans la base de données sur la pratique et la formation pour comprendre les besoins éventuels en ressources. Les appels des II et des IP influencent l'élaboration des ressources de l'AIINB. En résumé, en posant à l'AIINB des questions sur la pratique, les membres profitent de l'une des façons dont dispose l'AIINB pour assurer la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique dans l'intérêt du public.

Pour d'autres renseignements sur les consultations en pratique infirmière, ou pour communiquer avec l'une de notre équipe d'expertes-conseils, veuillez envoyer un courriel à aiinb@aiinb.nb.ca ou téléphoner au 506-458-8731 (sans frais : 1-800-442-4417).

Références

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2017). *The Standards*. Toronto, chez l'auteur.

SUSPENSION LEVÉE, CONDITIONS IMPOSÉES

Le 13 octobre 2017, le comité de révision a constaté que le membre Melanie Ann Martin, numéro d'immatriculation 025947, souffrait, au moment de la plainte, de maladies ou d'états la rendant inapte à exercer la profession infirmière de façon sécuritaire et que la conduite dont elle a fait preuve démontre de l'incompétence, une conduite indigne d'un professionnel, une conduite indigne d'un membre et une insouciance à l'égard du bien-être et sécurité des patients en continuant d'exercer la pratique infirmière alors que ses maladies ou ses états la rendaient incapable de le faire. Le comité a déterminé que le membre avait présenté suffisamment de preuves montrant qu'elle avait pris les mesures nécessaires afin de remédier à ses maladies ou états et pour lui permettre de retourner à la pratique infirmière sous réserve de conditions. Le comité de révision a ordonné que la suspension de l'immatriculation du membre ordonné par le comité des plaintes le 6 mai 2013 soit levée et que l'immatriculation du membre soit assujettie à des conditions.

RÉPRIMANDE, CONDITIONS IMPOSÉES

Réprimande de l'ancien membre Donna Marie Collins pour utilisation illicite de titres et désignations liés à la pratique infirmière

Le 22 novembre 2017, les membres du comité de discipline de l'AIINB se sont réunis pour étudier une plainte concernant un ancien membre, Donna Marie Collins, numéro d'immatriculation 023716, plainte qui allègue qu'elle a fait une utilisation non appropriée des désignations II et IP et d'autres désignations comme II+ et DPI (doctorat en pratique infirmière) pour indiquer qu'elle est infirmière ou infirmière praticienne alors qu'elle n'est pas immatriculée auprès de

l'Association et n'a pas le droit d'utiliser les désignations, et qu'elle s'est présentée d'une manière impliquant qu'elle avait le droit d'exercer la profession infirmière.

La conduite de l'ancien membre dans son poste de directrice générale et de conseillère de Crystal Clear Transitional Care Inc., à savoir utiliser les désignations mentionnées ci-dessus lors de la communication d'informations à de nombreuses parties avec qui l'AIINB est en relation, y compris des organismes de santé provinciaux, nationaux et internationaux, des médias, des organismes de réglementation de la profession infirmière du Canada, des associations de médecins, de pharmaciens et d'autres, des universités, des fonctionnaires de gouvernements et des responsables de ministères de la Santé ainsi que d'autres organisations alors qu'elle n'était pas immatriculée et qu'elle n'avait pas le droit d'utiliser de telles désignations, et continuer à le faire malgré les nombreuses demandes de l'AIINB de cesser et de s'abstenir de telles activités, constitue :

- A. une conduite contraire à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et aux règles de l'Association;
- B. une conduite indigne d'un membre de l'Association;
- C. une conduite qui a porté atteinte et continue probablement de porter atteinte à la réputation de la profession infirmière et de l'Association.

Dans une décision datée du 22 novembre 2017, le comité de discipline de l'AIINB a rendu l'ordonnance suivante :

1. *L'ancien membre est réprimandé pour avoir utilisé de manière non appropriée les désignations II et IP et d'autres désignations suggérant qu'elle est infirmière ou infirmière praticienne alors qu'elle n'est pas immatriculée auprès de l'Association et qu'elle n'a pas le droit d'utiliser ces*

désignations, et pour s'être présentée d'une manière impliquant qu'elle a le droit d'exercer la profession infirmière;

2. *Dans un délai d'un mois suivant la date de la présente ordonnance, l'ancien membre doit verser à l'Association une amende de 1000 \$;*
3. *Dans un délai de trois mois suivant la date de la présente ordonnance, l'ancien membre doit verser à l'Association une partie des coûts des procédures, soit la somme de 12 000 \$;*
4. *L'ancien membre doit prouver qu'elle a suivi avec succès les modules du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, édition 2017, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC);*
5. *L'ancien membre ne peut pas présenter une demande d'immatriculation avant d'avoir rempli les conditions suivantes :*
 - A. *Fournir à l'AIINB un affidavit confirmant que, pendant une période continue d'un an, elle se sera conformée aux articles 12(1), 12(1.1) et 19 de la Loi sur les infirmières et infirmiers et n'aura pas utilisé les désignations II, IP, II+, DPI ou toute variation de ces désignations et ne se sera pas présentée ou représentée de quelque façon que ce soit qui mène ou pourrait mener le public à croire qu'elle a le droit d'exercer la profession infirmière;*
 - B. *Payer l'amende et les coûts imposés;*
 - C. *Prouver qu'elle a suivi avec succès les modules du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, édition 2017, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).*
6. *Un avis de la présence de la décision sera publié :*
 - A. *dans le prochain numéro d'Info Nursing et sur le site Web de l'Association, cet avis devant comporter le nom et le numéro d'immatriculation de l'ancien*

membre et être affiché et rester sur le site Web de l'Association pour une durée et tant que l'experte-conseil en réglementation : étude du comportement professionnel de l'Association juge qu'il est utile ou nécessaire de le faire afin d'informer d'autres parties et organismes et le public que l'ancien membre n'est pas un membre immatriculé de l'Association et n'est pas autorisé à utiliser les désignations de la profession infirmière;

B. *dans toute autre publication et dans tout genre de média que l'experte-conseil en réglementation : étude du comportement professionnel juge utile ou nécessaire.*

7. *L'experte-conseil en réglementation : étude du comportement professionnel de l'Association peut fournir de l'information et des copies de la présente décision ou un avis de la présente décision à toutes les personnes que l'experte-conseil juge nécessaire ou indiqué de le faire de façon à ce que ces personnes sachent que l'ancien membre n'est pas un membre immatriculé de l'Association, n'est pas autorisé à utiliser les désignations de la profession infirmière et est*

RÉVOCATION DE L'IMMATRICULATION

Le 27 novembre 2017, le comité de révision a constaté que le membre Karen Anne Brown, numéro d'immatriculation 022860, souffrait, au moment de la plainte en 2012, de maladies ou d'états la rendant inapte à exercer la profession infirmière de façon sécuritaire. Le comité de révision a ordonné que l'immatriculation du membre soit révoquée et qu'il lui soit interdit d'exercer la pratique infirmière et de se représenter comme infirmière. Elle ne pourra pas demander le rétablissement de son immatriculation pour une période minimale d'un an après la date de l'ordonnance rendue par le comité et jusqu'à ce qu'elle présente des preuves

suffisantes montrant qu'elle est apte à exercer la profession infirmière de façon sécuritaire.

RÉVOCATION DE L'IMMATRICULATION

Le 7 décembre 2017, le comité de révision a constaté que le membre Loretta Christine Huffman, numéro d'immatriculation 027400, a fait preuve de malhonnêteté dans la mesure où elle a tenté de tromper son employeur en modifiant son statut sur une copie imprimée de la vérification d'inscription du site Web de l'Association afin de dissimuler le fait qu'elle ne détenait pas une immatriculation valide en tant qu'infirmière et qu'elle a incorrectement utilisé la désignation de II et s'est présentée comme une infirmière à plusieurs personnes. Le comité a constaté que la conduite du membre en utilisant le titre d'infirmière immatriculée sans être immatriculée constitue une conduite contraire à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et les Règles de l'Association et une conduite indigne d'un membre de l'Association. Le comité de révision a réprimandé le membre pour sa malhonnêteté et la violation de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et des règles de l'Association et a ordonné que son immatriculation soit révoquée et qu'il lui soit interdit d'exercer la pratique infirmière et d'utiliser des titres, des mots, des signes ou des lettres indiquant qu'elle est infirmière. Elle ne pourra pas demander le rétablissement de son immatriculation pour une période minimum d'un an et jusqu'à ce que des conditions soient satisfaites. De plus, le comité de révision a ordonné que le membre paye à l'Association une amende au montant de 1 000 \$ et une partie des coûts des procédures au montant de 1 000 \$.

CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 022609 ont été satisfaites et sont donc

levées à compter du 8 décembre 2017.

SUSPENSION LEVÉE, CONDITIONS IMPOSÉES

Dans sa décision du 14 décembre 2017, le comité de révision a constaté que le membre Daniel Clavet, numéro d'immatriculation 023137, souffrait, au moment de la plainte, de maladies ou d'états le rendant inapte à exercer la profession infirmière de façon sécuritaire et que la conduite dont il a fait preuve démontre de l'incompétence, une conduite indigne d'un professionnel, une conduite indigne d'un membre, un manque de jugement et d'éthique professionnelle et qu'il n'a pas rencontré les normes de la pratique infirmière dans la tenue de dossiers et les techniques infirmière. Le comité a aussi conclu que le membre a fait preuve d'une insouciance à l'égard du bien-être et de la sécurité des patients en n'avisant pas son employeur de l'impact de ses maladies ou états sur sa pratique infirmière.

Le comité de révision a ordonné que la suspension de l'immatriculation du membre par le comité des plaintes le 25 février 2016 soit levée. Le comité a ordonné que le membre soit admissible à une immatriculation assortie de conditions une fois que les conditions imposées auront été satisfaites. De plus, le comité a ordonné que le membre paye, dans un délai de dix-huit mois suivant son retour à la pratique infirmière, une partie des coûts des procédures à l'Association au montant de 1 500 \$.

CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 023942 ont été satisfaites et sont donc levées à compter du 19 décembre 2017.

DU 5 AU 7 AVRIL 2018

26^e congrès annuel de l'ACIIS
Acting Up, Reducing Harm: Clinical Practice and Advocacy in the Context of Crisis

- Vancouver (C.-B.)
- » <http://canac.org/fr/annual-conference/>

LE 18 AVRIL 2018

8th International Research Conference on Adolescents and Adults with FASD
Review, Respond and Relate—Integrating Research, Policy and Practice Around the World

- Vancouver (C.-B.)
- » <http://interprofessional.ubc.ca/initiatives/adults2018/>

DU 20 AU 22 AVRIL 2018

Congrès national 2018 de la CANN
Neonatal Care - It Takes a Village

- Calgary (Alb.)
- » www.neonatalcann.ca/SitePages/EventDetails.aspx?itmID=39

LES 27 ET 28 AVRIL 2018

Congrès national 2018 de la CFPNA
Grass Roots 2018

- Winnipeg (Man.)
- » www.cfpna.ca/agm-biennial-conference

LES 8 ET 9 MAI 2018

Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB

- Bureaux de l'AIINB, Fredericton (N.-B.)
- » www.nanb.nb.ca/fr/

LE 10 MAI 2018

Assemblée annuelle de l'AIINB

- Palais des congrès de Fredericton
- » www.nanb.nb.ca/fr/agm

LE 11 MAI 2018

23^e Journée de recherche annuelle
Embracing the Spirit of Inquiry

- Faculté des sciences infirmières, UNB, Fredericton, (N.-B.)
- www.nanb.nb.ca/events/entry/23rd-annual-research-day

LE 17 MAI 2018

Atelier AIINB-SIINB
Fonctionner à vide : reconnaître quand il est temps pour les infirmières de se ressourcer

- Edmundston (N.-B.)
- » www.nanb.nb.ca/fr/workshop/

DU 27 AU 30 MAI 2018

41^e congrès annuel national de la CONA
Pile of Bones Conference

- Regina (Sask.)
- » www.cona-nurse.org/calendar/

DU 27 AU 30 MAI 2018

Prévention infections et contrôle Canada
Conférence nationale de l'éducation

- Banff (Alb.)
- » <https://ipac-canada.org/ipac-canada-annual-conference.php>

LES 2 ET 3 JUIN 2018

National Association of PeriAnesthesia Nurses Canada
16th National Conference

- Edmonton (Alb.)
- » <http://napanc.ca/index.php/conference-44886/2018-national-conference>

LES 7 ET 8 JUIN 2018

Congrès 2018 de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en médecine-chirurgie - *Medical-Surgical Nursing: It's Getting Complicated*

- Ottawa (Ont.)
- » <https://medsurgnurse.ca/events/>

DU 15 AU 17 JUIN 2018

Congrès annuelle de l'Association canadienne pour l'histoire du nursing
Tracing Nurses' Footsteps: Nursing and the Tides of Change

- Halifax (N.-É.)
- » <https://cahn-achn.ca/annual-conference-2/>

DU 18 AU 20 JUIN 2018

Congrès biennal de l'AIIC de 2018
Des idées aux solutions : Tout prend forme avec les soins infirmiers

- Ottawa (Ont.)
- » <https://cna-aiic.ca/fr/activites-speciales/congres-biennal-de-laiic-de-2018>

LES 16 ET 17 OCTOBRE 2018

Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB

- Bureaux de l'AIINB, Fredericton (N.-B.)
- » www.nanb.nb.ca/fr/

Les récipiendaires des bourses du Nouveau-Brunswick

suite de la page 14

sciences infirmières au programme de baccalauréat à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. J'enseigne présentement des cours théoriques et cliniques. Je m'intéresse particulièrement au domaine de la périnatalité tant dans l'enseignement que dans la recherche.

Dans ma communauté, je suis bénévole pour des projets reliés à l'allaitement maternel et au deuil périnatal.

Je fais présentement un doctorat en sciences infirmières à l'Université Laval. Pour moi, faire des études doctorales en sciences infirmières m'offre une excellente occasion d'influencer le développement de la profession infirmière. Dans le cadre de ma recherche, je veux particulièrement

comprendre l'expérience personnelle des couples ainsi que l'expérience professionnelle des infirmières lors d'un décès périnatal précoce. Pour certains parents, vivre un décès périnatal précoce peut s'avérer une expérience marquante et difficile. Pour cette raison, ma recherche vise ultimement à améliorer le soutien offert dans de telles circonstances.

L'USURE DE COMPASSION

TOURNÉE PROVINCIALE

Jeudi 17 mai 2018

*Edmundston, Hôtel Four Points Sheraton
(en français)*



Suivant le succès obtenu par les deux ateliers tenus en septembre dernier, l'AIINB et le SIINB ont décidé de continuer à offrir l'atelier sur l'usure de compassion, qui est animée par Stéphanie Maillet, à Saint John et à Moncton. Dernier arrêt : Edmundston, le 17 mai 2018.

**Il est encore de temps
de vous inscrire!**

Allez à www.aiinb.nb.ca pour les détails

DEVENEZ BÉNÉVOLE À L'ASSOCIATION

IMPLIQUEZ-VOUS

NOUS VOULONS VOTRE OPINION ET VOTRE EXPERTISE

- Inscrivez-vous à notre liste d'envoi par courriel pour recevoir les mises à jour et les bulletins électroniques
- Consultez notre site Web pour voir les webinaires enregistrés, les modules d'apprentissage en ligne et les documents qui peuvent appuyer votre pratique
- Participez aux ateliers, colloques et réunions sur la profession infirmière qui ont lieu dans votre région
- Participez aux sondages réalisés auprès des membres
- Présentez votre candidature ou celle de collègues lors des prochaines élections au Conseil
- Assistez à une réunion du Conseil en tant qu'observatrice ou observateur
- Contribuez à nos campagnes de représentation lors des élections provinciales et fédérales pour renforcer la voix des infirmières en soins de santé
- Siégez à un de nos comités
- Présentez la candidature d'II ou d'IP qui méritent un prix de l'AIINB
- Recommandez des collègues dont on pourrait dresser le portrait de façon à mettre de l'avant les divers rôles que les infirmières jouent dans le système de santé

Suivez et aimez l'AIINB sur Facebook et Twitter pour des mises à jour et de l'information concernant la pratique infirmière et les activités de l'Association

